

ECOLE et EDUCATION

Bulletin du Syndicat Général de l'Éducation Nationale (C. F. T. C.)

26, Rue Montholon - PARIS (9^e)

TELEPHONE · TRU. 91-03 et LAM. 80-37

FIN D'ANNÉE SCOLAIRE ET SYNDICALE

Nos collègues trouveront, ci-dessous, les résolutions de l'ACTION REVENDICATIVE adoptées par notre Comité National dans sa session de fin d'année scolaire syndicale 1953-54. A été également adopté un PLAN D'ORGANISATION dont l'application méthodique dotera notre SYNDICAT GENERAL confédéré d'une structure répondant à la fois à la croissance de ses effectifs, à la diversité et à l'ampleur de ses responsabilités et à la situation de crise que traversent le pays et le mouvement syndical : dans une situation de crise il faut avoir une organisation solide, une structure à la fois organique et idéologique.

Si l'accumulation des échéances, signalée dans un précédent éditorial (n° 139, 20 mai) a ébranlé le monde parlementaire et conduit à un nouveau gouvernement, ce changement n'est, pour UNE

par Brocard et Vignaux

POLITIQUE SYNDICALE, spécialement celle d'un syndicat d'enseignants, qu'une nouvelle donnée venant s'ajouter aux données anciennes, en les modifiant à un degré que l'analyse des événements prochains permettra seule d'apprécier.

Il suffit de relire les résolutions de nos Congrès et Comités Nationaux et de connaître l'esprit de paix et d'indépendance nationales du corps enseignant pour comprendre avec quelle sympathie nous suivons l'effort du nouveau Président du Conseil dans l'ordre international.

Quant à sa conception d'une POLITIQUE D'ENSEMBLE, réalisable seulement au prix d'un certain nombre d'options, elle rencontre trop les analyses que nous avons, depuis des années, proposées aux Congrès du S.G.E.N. et les conclusions qui se sont imposées à ces assemblées pour que nous ne continuions pas à envisager, dans cette perspective, à la fois des revendications de l'Education Nationale et des revendications du mouvement syndical.

A considérer d'abord ces dernières, en syndicalistes attentifs au mouvement social, nous ne saurions oublier qu'un changement de chef de gouvernement et l'avènement autour de lui d'« hommes nouveaux », à juger sur leurs actes futurs, ne modifient pas, par leur seule vertu, l'équilibre (ou le déséquilibre) des forces collectives, fondé sur les structures de la société et de l'économie françaises.

Si, au 20 juillet, l'actuel gouvernement peut donner son attention aux tâches intérieures, ceux qui (puisque l'année politique et sociale ne connaît pas de vacances) suivront les événements, pour notre Syndicat, auront à se demander, en toute indépendance d'es-

prit, dans quelle mesure sera présentée la « politique de planification et de plein-emploi » que nous savons indispensable à la croissance et à l'indépendance économique de la nation, à la justice sociale, à l'adaptation aux nécessités actuelles de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Dans la mesure où elle sera clairement formulée et paraîtra toute proche de sa réalisation, cette politique, dans les conditions présentes, se heurtera à maintes résistances, ouvertes ou dissimulées. Rappelons ici cet avertissement, tiré de notre déclaration de politique syndicale du 16 février 1951 : « Plus sont tenaces les égoïsmes conservateurs, plus radicale sera la transformation sociale requise ».

C'est avec la conscience de cette situation que nous faisons notre déclaration du Bureau confédéral de la C.F.T.C. à la veille de l'investiture de M. Mendès France : « une politique de salut national suppose la nécessaire solidarité de tous les Français : par conséquent, les options capitales à prendre sur le plan extérieur doivent être accompagnées d'autres options également déterminantes sur le plan intérieur, économique et social. »

Parmi ces options nul ne s'étonnera que nous plâcions, en bon rang, celle en faveur de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Formulant quelques REFLEXIONS D'UN HOMME POLITIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (1), le Président du Conseil écrivait à la veille de son investiture au sujet du manque de chercheurs et de maîtres : « devant un tel déficit d'hommes de science nous pouvons, sans risque, en produire davantage ; dans ce genre d'investissement nous sommes assurés de ne pas aller trop loin. » Il ne peut s'agir seulement des chercheurs et des enseignants des plus hauts degrés. Il faut assurer à l'E.N. son équipement de base et en constructions et en maîtres qualifiés. Nous savons que dans le discours d'investiture du 3 juin 1954, M. Mendès France évoquait les problèmes de notre service public au « chapitre des investissements » et « parmi les plus importants ». Le corps enseignant serait profondément déçu s'il n'était pas possible de discuter de ce point de vue, avant même la rentrée de 1953-54, des intérêts trop longtemps méconnus de la fonction enseignante.

Telles sont, après les délibérations de notre Comité National, les préoccupations qui nous guideront durant les mois d'été, d'un été que nous souhaitons moins tumultueux que celui de 1953. Quelque confiance que puissent nous inspirer la compétence et le patriottisme individuels, nous ne devons pas, comme syndicalistes, oublier que sont toujours présentes et agissantes les forces collectives de la « majorité scolaire » et de l'immobilisme social.

(1) LA NEF — Cahier n° 6 — La Science et l'Homme, p. 192.

TIRAGE DE LA TOMBOLA

Le tirage de la tombola gratuite à laquelle donnait droit l'achat des bons de solidarité, a eu lieu à l'issue de la dernière séance du Comité National, le 20 juin 1954. Voici la liste des lots et des numéros gagnants :

— 4 CV RENAULT : 06727. — Poste de radio : 17824.
 — Eleetrophone : 13276. — Cafetière électrique : 00490.
 — Encyclopédie littéraire : 18603. — Encyclopédie de l'art : 03208. — Encyclopédie médiévale : 11527. — Atlas du XX^e siècle : 05732. — Volumes pédagogiques : 12736. — 1 bon produits comestibles : 06764.

N'oubliez pas
Caisse de Solidarité

S. G. E. N. - C. C. P. Paris 8776-95

**ADHÉRENTS DU S.G.E.N.
VADE MECUM**

**PERSONNEL ENSEIGNANT
DU SECOND DEGRE ET DU TECHNIQUE**

Un VADE MECUM édité par le S.G.E.N. contient les textes administratifs qui vous concernent. Vous y trouverez notamment :

- le statut des M.I., celui des S.E. ;
- le statut des P.A. et adjoints d'enseignement ;
- les textes relatifs aux maîtres auxiliaires ;
- les textes concernant le nouveau C.A.P.E.S. ;
- le statut du personnel (avancement, changement de catégorie, maxima de service) ;
- le calcul du traitement ;
- des exposés concernant la Sécurité sociale, les mutuelles, les retraites.

Cinquième édition (textes à jour au 1^{er} janvier 1954).

VADE MECUM

II

**PERSONNELS NON ENSEIGNANTS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Un second VADE MECUM édité par le S.G.E.N. contient les textes administratifs qui vous concernent.

- Agents de service ;
- Personnel des services économiques ;
- Personnel administratif ;
- Personnel de bureau ;
- Administration Académique.

Textes mis à jour au 1^{er} octobre 1953

Les commander à GOUNON, 33, avenue Suzanne, La Madeleine (Nord). C.C. Lille 620-56. Prix : chaque exemplaire, 150 francs, plus 15 fr. de port.

COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL

• Secrétaire général	VIGNAUX
Secrétaire généraux adjoints	BROCARD MOUSSEL BAZIN
Trésorier	CULOT
Rédacteur en chef d'« Ecole et Education »	LITTAYE ROUXEVILLE
• Secrétaires nationaux :	LETOQUART Mlle OLANIE VACHERET
— Action revendicative	CASPARD GEORGES PERRIN PINOTEAU HIMON Mlle SERRIER
— Organisation générale de l'Enseignement	TONNAIRE BESNARD GIROD
— Formation et propagande syndicales	Mlle DELAPORTE HAMEL
— Politique scolaire	LABIGNE
• Représentants du S.G.E.N. :	LENORMAND
— au C.T.M.	GIRY
— au Conseil Confédéral	HEUDIER
• Représentants des sections internes :	METMAN
— Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	MARTINET
— Enseignement du second degré	Mlle HUCK RAYNAUD DE LAGE
— Enseignement technique	
— Enseignement du premier degré	
— Orientation	
— Archives, Bibliothèques, Musées	
— Liaison avec le Syndicat National	
— Liaison avec l'Académie de Paris	
• Conseillers techniques :	BROCHIER
— Problèmes économiques	CONSTANTIN
— Sécurité sociale	COURNIL
— Informations sociales	
— Publications non périodiques	GOUNON

S.N.I. - S.G.E.N. ET PAROISSES UNIVERSITAIRES

Après le rapport d'Orientation adopté par le dernier Congrès du S.G.E.N. (*Ecole et Education*, numéro 136, pp. 5 et 6) et la résolution votée par la Section du Premier Degré (numéro 138, p. 13), on pensait ne plus devoir répondre à des articles tels que ceux publiés, sous la signature de GARREAU, secrétaire général de la section S.N.I., dans le Bulletin des Sections du Loiret du S.N.I. et de la F.E.N. (avril 1954 : *Pour l'Assemblée générale de Pâques : I. le S.G.E.N., II. la Paroisse Universitaire*, mai 1954 : *S.G.E.N. et Paroisses Universitaires*). La répétition cependant est une nécessité pédagogique ; elle s'impose quand les confusions et les erreurs tendant à se répéter, lorsque, dans notre cas, d'autres bulletins syndicaux reprennent le texte du Loiret.

IL FAUDRAIT DISTINGUER...

Pour notre collègue GARREAU, « le S.G.E.N., les Paroisses Universitaires et les Equipes Enseignantes » posent une même question : ce sont « des organismes universitaires qui, se prétendant dévoués à l'école publique, mènent au sein de celles-ci une entreprise de noyautage qui vise à la détruire ».

A ce procès d'intention, des réponses ont été faites par des membres de la Paroisse Universitaire.

Si nous les réprimions ici, nous ne respecterions pas la distinction de principe entre action syndicale et activités confessionnelles rappelées une fois de plus par notre dernier Congrès.

Le même refus de confondre le plan syndical et le plan confessionnel nous oblige à ne pas traiter ici de la « double fidélité » à l'Église Catholique et à l'Ecole Publique dont GARREAU craint qu'elle ne provoque parfois un « douloureux cas de conscience ». Nous avons considéré, au S.G.E.N., les problèmes de ce genre comme résolus par la conscience individuelle de l'enseignant, lors de son entrée à l'Université, et comme ne relevant pas du Syndicat.

« Affirmation de la double fidélité. Nous comprenons mal », dit GARREAU. Au S.G.E.N., nous constatons le fait comme une preuve de la puissance de conquête d'une école ouverte à tous. N'est-ce pas Maurice DEIXONNE qui, le 6 septembre 1951, invoquait le témoignage de membres catholiques de l'enseignement public : « ...des maîtres chrétiens, disait-il, sont au premier rang de la lutte que nous menons ici » (J.O.A.N., p. 6.722) ?

Quant à l'affirmation — sans preuve — que notre organisation syndicale « répond profondément à la tactique de l'Église de miser sur tous les tableaux », nous lui opposons tranquillement la conviction qui transparaît dans toute notre action depuis 1937, la conviction que nous exprimions lors du débat scolaire de 1951 : « Une expérience de quinze ans bientôt nous a confirmés dans la volonté de faire de plus en plus de l'école laïque, par son seul rayonnement, le lieu de rencontre des Français, maîtres et élèves, de toutes origines et de toute orientation ». Quand il citait cette déclaration à la tribune de l'Assemblée Nationale (J.O. A.N. 1re séance du 4-9-51, p. 6.841), face à la majorité scolaire, Charles LUSSY ne pouvait pas penser, comme notre collègue GARREAU, que « si le S.G.E.N. voulait défendre la laïcité, il ne le pourrait pas » étant affilié à la C.F.T.C., « filiale » du M.R.P... ; en écoutant l'orateur socialiste, les parlementaires M.R.P. n'avaient pas non plus le sentiment que le S.G.E.N. appartenait à une « filiale » de leur parti.

UNE RECTIFICATION...

Pour refuser ainsi *a priori* à notre Syndicat l'indépendance de son action, le secrétaire des instituteurs autonomes du Loiret, a dû oublier, dans la formule d'affiliation du S.G.E.N. à la C.F.T.C., à la fois le considérant initial et la clause finale :

— le considérant initial :

Conscient de la solidarité de ces membres avec les autres fonctionnaires et l'ensemble des salariés, solidarité qui demande une liaison permanente avec des organisations usant des mêmes méthodes, le Syndicat...

Ce texte — nous l'avons rappelé dans le dernier Rapport d'Orientation — situe l'affiliation du S.G.E.N. à la C.F.T.C. sur le plan non-confessionnel — laïque — de l'adhésion à une méthode de transformation sociale, nullement à une doctrine extra-syndicale.

Le S.G.E.N. est affilié à un mouvement syndical qui, selon les expressions mêmes de son actuel président, se considère comme majeur et entend bâtir son programme et arrêter ses moyens d'action sous sa propre et sous sa seule responsabilité... La C.F.T.C. n'a pas de directeur de conscience ou de conseiller moral en dehors de ses propres organes statutaires issus de la confiance de ses Congrès (Maurice BOULADOUX, *Syndicalisme*, novembre 1952).

C'est dire que nous quitterions le plan syndical, où nous entendons demeurer, si nous entreprenons ici d'expliquer à GARREAU le sens, pour des croyants catholiques, d'Encycliques qu'il cite abondamment.

— Quant à la clause finale de la formule statutaire :

L'affiliation qui exprime cette solidarité (du S.G.E.N. avec la C.F.T.C.) ne modifie en rien les principes d'action professionnelle ci-dessus posés, elle laisse expressément au S.G.E.N. la pleine maîtrise de son action universitaire, fondée sur sa responsabilité primordiale à l'égard du service public de l'Education Nationale.

Cet exemple suffira. Renvoyons les polémistes mal informés à la collection d'*Ecole et Education*, aux rapports des Congrès du S.G.E.N. Nous ne pouvons perdre plus de temps à reprendre ici des informations courantes sur l'évolution syndicale notamment celle de la C.F.T.C., ni à discuter des imaginations telles que celles-ci « en 1951, une délégation du S.G.E.N. était reçue par le Pape, chef d'une Eglise hiérarchisée ». Encore moins nous laisserons-nous entraîner dans un débat où seraient confondus tout ce que nous travaillons à distinguer, dans l'intérêt de l'enseignement public et du syndicalisme : défense ou critique d'une confession, positions syndicales, positions de parti.

La confusion de tous ces plans dans « la défense laïque » ne peut que nuire à l'école publique alors qu'au dire d'un dirigeant du S.N.E.S., « beaucoup de Français mal informés et attachés à des sentiments et des préjugés anciens continuent de voir dans l'Enseignement public, une menace contre leur conscience, une machine de guerre pour détruire les croyances religieuses » (déclaration de Kreisler, août 1951). Dans l'intérêt de notre école, il faut souhaiter que ces Français n'aient pas l'occasion de lire des articles où des enseignants publics engagent contre tels de leurs collègues croyants ou syndicalement non-conformistes des procès d'intention.

P. V.

EGYPTE ★ 19 JOURS : 36.600 fr.

VOYAGE CULTUREL RESERVE
AUX JEUNES DE 18 A 35 ANS
ET AUX MEMBRES DE L'EN-
SEIGNEMENT

VOYAGE SUPPLÉMENTAIRE
(19 AOUT-6 SEPTEMBRE)

SERVICE DES JEUNES (Voyages Gallandat)
19, place Dauphine, PARIS (1er) — M^o Cité
ODE. 95-17 — PERMANENCE de 18 à 19 h.

POUR LA DÉFENSE DE LA FONCTION ENSEIGNANTE

LETTRE ADRESSEE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU S.G.E.N. à MM. les Présidents des commissions de l'Education Nationale et des Finances

Monsieur le Président,

Les mesures gouvernementales « d'amélioration de la fonction enseignante » ont provoqué chez nos collègues plus d'indignation encore que de déception.

Nos collègues n'oublient pas :

— que, dès le 6 novembre 1953, la Commission des Finances avait appelé l'attention « sur le très grave problème de la revalorisation des traitements du personnel enseignant qui touche toutes les catégories et qui pose en termes tragiques le problème de l'avenir de l'Université ».

— que le 17 février 1954 la Commission de l'Education nationale signalait encore la nécessité de « corriger le déclassement dont est victime le corps enseignant, question qui ne saurait en aucune façon être liée au problème général de la fonction publique ».

Toute notre action depuis octobre 1953, spécialement les trois grèves des 9 novembre, 26 février et 31 mars, tendait à appuyer l'action des parlementaires attentifs à l'importance des problèmes de l'Education nationale et à la priorité qui leur revient dans la politique à long terme

indispensable au redressement de notre pays.

Le Bureau national du Syndicat général de l'Education nationale, réuni le 27 mai nous a donc chargé de vous exprimer son espoir que vous voudrez bien, Monsieur le Président, rappeler au Gouvernement les votes par lesquels l'Assemblée nationale a clairement exprimé une volonté dont, apparemment, il n'a pas été tenu compte au risque de réduire la confiance traditionnelle des enseignants dans les procédures de la démocratie politique.

Parce que, dans l'intérêt des libertés vitales pour des syndicalistes universitaires nous entendons, au contraire, ranimer cette confiance, nous nous adressons à vous, Monsieur le Président, en vous priant d'agréer l'expression de notre respectueuse sympathie.

Le secrétaire général adjoint,

J. BROCARD.

Le secrétaire général,

P. VIGNAUX.

P. S. — Une note ci-jointe expose les critiques opposées par notre organisation aux décisions gouvernementales.

REPONSE DE M. MENDES-FRANCE

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai bien reçu votre lettre du 1er juin et la pièce qui y était jointe et dans laquelle vous m'entretenez des sentiments de vos collègues à la suite des mesures récemment prises par le Gouvernement en vue d'améliorer la situation de la fonction enseignante.

Je dois très prochainement revoir les ministres de l'Education nationale et des Finances pour leur parler du problème d'ensemble de la fonction publique qui a fait l'objet de délibérations antérieures de la Commission des Finances et aussi de la situation plus spéciale des universitaires. Je ne manquerai pas de me référer, au cours de cet entretien, aux indications nouvelles que vous avez bien voulu me donner et dont je vous remercie.

Veuillez croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes dévoués sentiments.

Pierre MENDES-FRANCE.

RÉSOLUTION VOTÉE LE MERCREDI 2 JUIN par la commission de l'Education Nationale de l'Assemblée Nationale

« La Commission de l'Education Nationale :

« Exprime sa vive déception devant le caractère très limité des mesures spéciales qui ne répondent en rien aux espérances nées des engagements formels du gouvernement;

« Constate que l'ensemble des mesures prises n'apporte au corps enseignant qu'un redressement infime en pourcentage d'un déclassement officiellement reconnu;

« Souligne que le recrutement reste très gravement compromis dans les secteurs actuellement les plus menacés de l'Education Nationale;

« Invite en conséquence le Gouvernement à reconsidérer la question. »

(Texte adopté à l'unanimité, moins une abstention.)

VOUS POUVEZ ENCORE VOUS INSCRIRE

à la 3^e SESSION de BIERVILLE
du 18 au 15 Juillet

LES TRAITEMENTS

LES DÉCRETS DU 26 MAI

Mise en application et réactions syndicales

Le « Journal officiel » a publié le 5 juin une circulaire du Budget tendant à préciser le nouveau régime de rémunérations publiques et il a édité, quelques jours plus tard, un barème détaillé des traitements et des indemnités de résidence applicables à compter du 1er juillet, mais cet effort hâtif de diffusion des décisions gouvernementales, loin de désarmer les fonctionnaires, a eu pour effet de multiplier les protestations contre le caractère insuffisant et fragmentaire des décrets du 26 mai.

Au ministère de l'Education Nationale, les services juridiques se débattent avec des difficultés inextricables, depuis qu'ils ont à préparer les arrêtés interministériels prévus pour fixer l'attribution des 2.000, 4.000 et 7.000 fr. annuels. Quels sont, au juste, les personnels qui, suivant la lettre du décret « assument une fonction proprement et exclusivement enseignante, en présence des élèves » ? Faut-il retenir comme tels ou non, par exemple, les inspecteurs généraux, les chefs de travaux des Facultés, les adjoints d'enseignement, les directeurs d'écoles partiellement déchargés de classes ? La répartition entre les trois catégories de « bénéficiaires » donne lieu à des points d'interrogation non moins embarrassants : un centre d'apprentissage peut-il être assimilé à un collège technique, plutôt qu'à une école primaire ? et l'instituteur détaché dans un lycée doit-il ou non percevoir 2.000 fr. de plus que son collègue qui exerce dans un cours complémentaire ?

Le désarroi même de ceux qui ont la redoutable tâche d'interpréter les textes, achève de démontrer tout le ridicule et tout l'odieux de la formule de transaction imaginée par nos dirigeants d'hier, tout en fournissant à l'Université une raison de plus de s'élever contre le traitement sordide qui lui a été infligé.

Au prix de négociations rendues plus malaises par les exclusives qui sont encore en vigueur, les quatre principaux groupements syndicaux de fonctionnaires (F.E.N., F.O., C.F.T.C. et C.G.T.) sont tombés d'accord sur un programme de revendications immédiates.

1) relèvement de 138.000 (et bientôt 141.000) à 186.000 francs du traitement de base donnant lieu à hiérarchisation.

2) garantie d'un minimum de majoration de 4.000 fr. par mois, ce qui implique le relèvement de la rémunération afférente à l'indice 100 de 23.000 à 27.000 fr. par mois (dans la zone sans abattement),

3) réduction du volume de l'indemnité de résidence.

Cette dernière revendication est entendue, il est vrai, de deux manières différentes. A la demande de la F.E.N., les fonctionnaires F.O. et C.G.T. ont admis que la réduction de l'indemnité de résidence serait obtenue, en lui enlevant immédiatement tout caractère hiérarchique et en la rendant uniforme pour tous les fonctionnaires en exercice dans une même zone de salaires. La Fédération des fonctionnaires C.F.T.C., fidèle au mandat donné par son Congrès se prononce au contraire pour le maintien provisoire d'une indemnité de résidence qui soit proportionnelle au traitement principal mais propose d'en réduire l'importance relative, en diminuant et en resserrant les

pourcentages afférents à chaque zone (10 à 20 %, par exemple, au lieu de 12 à 25 % présentement). Entre autres arguments à l'appui de cette position, il faut souligner le danger qui consisterait à abandonner d'emblée le principe d'une indemnité de résidence hiérarchisée en contrepartie d'une première étape de hiérarchisation du traitement principal dont nul ne sait quand elle pourrait être complétée et encore moins parachevée. D'autre part, la formule préconisée par les fonctionnaires C.F.T.C. se prête beaucoup mieux que l'autre à la résorption progressive de l'indemnité de résidence et à l'acheminement vers une rémunération nationale qui ne comporterait plus aucune différenciation d'ordre géographique.

De son côté, le Comité d'Action Universitaire, réuni le 19 juin, a défini les revendications propres à la fonction enseignante : amélioration réelle de la situation des personnels de l'Education Nationale (de préférence, grâce à l'attribution de primes de rendement collectives) et réforme des régimes d'avancement (par réduction de la durée globale des stages requis pour le passage de l'échelon initial à l'échelon terminal de chaque grade et avec un effort plus particulièrement poussé en faveur des débuteants).

Le Comité National du S.G.E.N., réuni à son tour le 20 juin, vient de faire siennes les revendications définies sur le plan de la fonction publique par la Fédération générale des fonctionnaires C.F.T.C. et sur le plan de la fonction enseignante par le C.A.U. Il fait confiance au Bureau National du S.G.E.N. pour mettre en œuvre les modalités d'action qui seraient imposées par les circonstances. Nous demandons à nos collègues d'apporter leur concours actif à l'effort qui pourrait, en cas de besoin, leur être demandé de nouveau par le Bureau National.

H. ROUXEVILLE.

MÉTHODE ACTIVE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL

MAURICE CHEVAIS

(Inspecteur d'enseignement musical)

ABECED AIRE MUSICAL. — (Nouvelle édition augmentée) : Premier livre de l'élève. Etude élémentaire des signes. Préparation au solfège. Initiation au chant chorale. Le solfège au certificat. 247 exercices variés, à 1 voix, 46 chants-application. 18 chants d'école. Un cahier grand format illustré de nombreux dessins amusants, à la portée des jeunes enfants. Beau papier 180 fr.

SOLFÈGE SCOLAIRE. — (1.500.000 exemplaires vendus) : 745 morceaux variés, chants-application, canons, chants populaires et nationaux, chants d'école d'auteurs classiques et modernes, à 1 et 2 voix et orientant vers le chant chorale. Nombreuses illustrations, portraits de musiciens. 2 volumes de 128 pages, beau papier. Chaque 300 fr.

Sur demande, notice détaillée de 8 pages

ALPHONSE-LEDUC - 175, RUE ST-HONORE, PARIS-1er

DERNIERS ÉCHOS DU CONGRÈS

I. A LA COMMISSION DE FORMATION SOCIALE.

De nombreux délégués qui avaient répondu le dimanche 11 avril à l'appel de la *Commission de Formation Sociale* ont entendu deux rapports : l'un d'Hubert BROCHIER, l'autre de Bernard GEORGES.

Comme nous l'avons déjà dit, on trouvera le texte du premier rapport : *POUR UNE POLITIQUE DES SALAIRES*, dans le *Cahier d'avril* des *Groupes Reconstruction*. Complétant son étude dans le *Cahier de mai*, notre camarade y a répondu aux préoccupations qui s'étaient exprimées dans la discussion de son rapport.

Le second rapport : *SYNDICALISME ET POLITIQUE*, présenté par Bernard GEORGES, fut, lui aussi, suivi d'un assez long échange de vues auquel prirent part notamment : TRICAUD (Rennes), WEIL (Strasbourg), CASPARD et VIGNAUX.

Des études poursuivies depuis le Comité National de novembre (notamment par un Groupe de Travail, réuni le 10 janvier 1954) se sont dégagées les lignes directrices suivantes :

1. Nécessité et orientation d'une politique syndicale.

Aucune difficulté de fond n'apparaît plus dans la conception d'une politique syndicale comportant :

- d'une part une vue d'ensemble des problèmes sociaux, économiques et financier;
- d'autre part, l'indication, compte tenu de cette analyse, des options qui s'imposent au Gouvernement.

Il n'y a plus non plus de difficulté de fond à conjuguer, pour obtenir en considération de cette politique :

- une action de grève;
- une pression sur le Parlement;
- une action sur l'opinion publique, utilisant des raisons de justice et d'intérêt général.

Une telle action sur le plan confédéral resterait, avec un objectif plus vaste, dans des conditions plus difficiles, du type de celle menée cette année par le S.G.E.N., dans l'intérêt à la fois du personnel et du service public. Exemple : une action pour un certain volume d'investissements.

Cette politique syndicale étant définie et cette action menée, les responsables syndicaux demanderont aux salariés de juger les élus d'après leur attitude.

Ainsi conçue, la politique syndicale doit être déterminée à partir des problèmes sociaux, économiques et financiers de l'équilibre d'ensemble entre les besoins à satisfaire et les ressources à développer, elle peut aboutir à rendre l'opinion plus consciente des options qui s'imposent au Parlement et au Gouvernement en matière de politique générale.

Ce point de vue a été rendu familier aux dirigeants du S.G.E.N. par les rapports d'orientation des précédents Congrès.

2. Limites de la politique syndicale.

Il appartient aux organisations syndicales de limiter elles-mêmes le champ de cette politique proprement syndicale. Cela de deux points de vue :

- a) du point de vue de l'indépendance syndicale essentielle au syndicalisme démocratique (par opposition au pseudo syndicalisme fasciste ou communiste) :

Il ne paraît pas possible qu'une confédération syndicale soit membre d'une coalition politique exerçant le pouvoir, au même titre qu'en sont membres les partis composant cette coalition.

Tout au plus pourrait-on envisager entre une confédération et des partis ayant accepté un programme élaboré par elle un accord de consultation mutuelle sur l'application de ce programme.

Ainsi le syndicalisme n'abandonne-t-il pas sa fonction revendicative.

D'ailleurs, son rôle ne doit-il pas se situer plutôt au plan des mouvements d'opinion qu'à celui des combinaisons gouvernementales ? Telle a été l'attitude du Bureau et du C.N. du S.G.E.N. à propos des grèves d'août 1953.

- b) du point de vue de l'extension et de la cohésion de la masse syndicale.

La discipline syndicale ne saurait être transposée en discipline électorale.

La base de la vie syndicale étant corporative, il est, en démocratie, normal que soient membres des syndicats soumis à leur discipline des salariés qui, au moment des élections générales, voteront pour des candidats non liés à la politique économique et sociale des syndicats, n'acceptant pas les conséquences de cette politique sur la politique générale.

Liés organiquement à des partis du travail, les syndicats britanniques et suédois tiennent cependant compte de cette objection de conscience de certains salariés à leur action politique.

Dans le même souci d'efficacité sur le plan corporatif et de respect de la conscience individuelle du citoyen, nous estimons que l'action proprement syndicale doit être nettement distinguée d'une action politique des salariés complémentaires de l'action syndicale et relevant d'organismes extra-syndicaux.

Comme VIGNAUX l'a précisé après GEORGES, notamment à propos de l'action éventuelle des U.D., nous tenons à cette distinction sans, pour autant, nier la nécessité d'une action politique des salariés ; en effet :

« Dans la France d'aujourd'hui, l'action syndicale des salariés non communistes risque d'être inefficace, du fait que la vie publique n'offre pas d'action politique cohérente avec cette action syndicale. On ne saurait laisser purement et simplement chaque syndiqué « se débrouiller » individuellement pour résoudre ce problème.

Pour compenser les pressions collectives de puissants groupes d'intérêts sur les partis non communistes, il faut envisager une intervention collective des salariés, et donc organisée.

Si cette intervention collective reste dans les limites de la politique syndicale, il sera toujours possible aux partis de mettre l'accent sur des questions (problème scolaire, politique extérieurement...) qui leur permettront de garder la fidélité de leurs électeurs salariés sans satisfaire les revendications et réaliser le programme qu'ils formulent dans leurs organisations syndicales. Il faut donc que cette intervention collective soit le fait d'organismes qui puissent prendre position sur tous les problèmes politiques, dire que cette organisation (d'une action politique complémentaire de l'action syndicale) doit être distincte du syndicat, être extra-syndicale.

BIERVILLE 54

du 18 au 25 Juillet

Ainsi se trouve respectée la liberté individuelle des syndiqués et empêchée toute confusion de fonctions entre l'action syndicale et l'action politique. »

Il n'appartenait évidemment pas à une assemblée syndicale de discuter de l'orientation et de forme, d'une action extra-syndicale. C'est pourquoi, en conclusion, le mémorandum revenant à ce qui peut être fait dans l'organisation syndicale, notamment par notre syndicat universitaire dont la contribution apparaît une fois de plus irremplaçable :

Un noyau parisien existant aujourd'hui autour duquel on devrait susciter des collaborations provinciales, nous pouvons envisager un travail portant sur :

- 1) éléments économiques et financiers de la politique syndicale;
- 2) évolution des possibilités d'action syndicale en fonction de la situation parlementaire;
- 3) politique scolaire;
- 4) contributions historique et philosophique à l'éducation ouvrière;
- 5) implantation régionale : action dans les U.D., sociologie de la région, planification économique régionale;
- 6) information et relations internationales.

Au cours de cette assemblée préliminaire comme dans la discussion, en Congrès, du rapport de Brocard et Vignaux, plusieurs collègues ont insisté sur les responsabilités des militants du S.G.E.N. auprès des U.D. Le problème, signalé dans la résolution du Congrès, sur la participation à la vie confédérale (Ecole et Education n° 138, p. 3) sera étudié à l'occasion du Comité National des 19 et 20 juin.

II. CONCLUSIONS DU DEBAT PEDAGOGIQUE.

A. — Réforme de l'Enseignement.

Le Congrès National du S.G.E.N. déclare illusoire toute réforme de l'Enseignement qui ne répondrait pas aux conditions préalables suivantes :

1° des crédits d'équipement et de fonctionnement suffisants pour permettre que l'enseignement soit donné dans des locaux appropriés, par un personnel qualifié, à des élèves dont le nombre n'excédera pas 25 par classe;

2° la suppression des cloisonnements actuels de l'Education Nationale qui aboutissent à délimiter, aux dépens de l'intérêt du service, des chasses gardées que chaque catégorie défend ardemment dans une optique étroitement corporatiste.

Le Congrès déclare qu'une réforme générale de l'Enseignement devrait répondre aux objectifs suivants :

1° réaliser l'égalité des chances entre tous les enfants, et leur permettre, sans discrimination fondée sur l'argent ou l'origine sociale, de parvenir à la culture et à la situation auxquelles ils sont aptes, ce qui suppose une généralisation et une revalorisation des bourses d'études;

2° adapter l'Enseignement aux besoins économiques et sociaux de la Nation, ce qui suppose une politique de planification et de plein emploi;

3° déterminer le contenu d'une culture authentique, ouverte à tous, quelle que soit leur fonction sociale, commune pour l'essentiel à tous les degrés d'enseignement, et adaptée dans le détail à l'objectif propre de chacun de ces degrés.

Le Congrès donne mandat :

— 1° à la commission pédagogique, sous l'autorité du B.N. et le contrôle du C.N., de poursuivre l'étude d'ensemble d'une réforme de l'Enseignement dans l'esprit défini par la présente résolution;

— 2° au Bureau National d'adopter une attitude extrêmement réservée, aussi longtemps que ne sont pas réalisées les conditions préalables définies plus haut, à toute mesure de réforme générale ou particulière.

B. — Le problème de l'orientation dans les classes de 6^e et 5^e.

Le Congrès du S.G.E.N. demande :

1° que l'examen d'entrée en 6^e soit modifié de façon à permettre de déterminer avant tout chez les candidats la possession des mécanismes de base;

2° que l'orientation soit faite en toute indépendance en fonction des seules aptitudes des enfants, sans considération de l'intérêt étroit des établissements ou de la situation sociale des familles;

3° que dans le 2^e degré la coordination soit effectuée par le professeur principal, en liaison avec les orienteurs scolaires, les adjoints d'enseignement et le personnel médical;

4° que soient réalisés, en vue de l'orientation, des contacts réguliers entre les trois ordres d'enseignement.

III. — ORGANISATION.

MOTION

« Le Congrès donne mandat au Bureau National de préparer, pour le prochain Comité National, un plan d'organisation

1^e précisant les responsabilités propres des sections académiques et des sections départementales;

2^e envisageant les moyens d'informer, de façon suivie, les responsables départementaux et académiques des problèmes qui se posent au plan national;

3^e ouvrant une chronique des Académies permettant à celles-ci, sous conditions à déterminer en Comité National, d'y faire paraître leurs prises de position. »

Adoptée à l'unanimité, cette motion s'est concrétisée au Comité National du 20 juin par un plan d'organisation présenté, au nom du Bureau National, par le secrétaire général adjoint BROCARD.

Un compte rendu des débats de ce Comité paraîtra dans le numéro de rentrée d'Ecole et Education.

CHRONIQUE DES LIVRES

Publications du S.E.V.P.E.N.

LES DROITS DE L'HOMME ET L'ENSEIGNEMENT.

Les deux premiers chapitres sont consacrés à l'enseignement de la déclaration universelle des Droits de l'Homme aux enfants de 6 à 12 ans, de 12 à 15 ans, de 15 à 19 ans. Ces chapitres ne présentent pas une étude psychologique savante telle qu'on peut la trouver dans les livres spécialisés. Ils recherchent ce que la Déclaration des Droits de l'Homme peut offrir de compréhensible aux enfants au cours de l'enfance et de l'adolescence et quel rôle jouent les éléments intellectuels et affectifs.

Le chapitre III pose et résout les problèmes particuliers à l'enseignement des Droits de l'Homme.

Le préambule de la Constitution de la République Française de 1946 et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 sont publiés intégralement en annexe.

Prix : 225 francs (franco : 250 fr.).

GUIDE DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES DE LA REGION PARISIENNE

(Fascicule N° 1)

SCIENCES PHYSIQUES

Ce fascicule est le premier d'une collection qui a pour but de présenter aux membres de l'enseignement un inventaire des sites, monuments, objets de musées, pièces rares qui peuvent être visités par les élèves des établissements et apporter ainsi aux professeurs un complément à leur enseignement. On y trouve tous les renseignements pratiques permettant d'élaborer le programme des visites.

Cet inventaire a été dressé par des commissions de spécialistes groupées auprès d'inspecteurs généraux des diverses disciplines.

Cinq autres fascicules vont bientôt paraître se rapportant respectivement aux Lettres, à l'Histoire, à l'Art et aux métiers d'art, à la Géographie, aux Mathématiques et à l'Astronomie, aux Sciences naturelles.

Prix du fascicule N° 1 : 95 fr. (franco : 120 fr.).

Collection « MEMOIRES ET DOCUMENTS SCOLAIRES »
vient de paraître
L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

Cette brochure réunit l'ensemble des textes qui définissent le rôle que doit jouer l'Enseignement du Second degré dans la Société moderne.

Elle reprend les circulaires de M. le Directeur général BRUNOLD sur l'orientation pédagogique de l'Enseignement du Second degré, ses buts, ses méthodes, le rôle de la documentation, l'organisation et la coordination du travail des élèves, la vie matérielle intellectuelle et morale des élèves et le rôle que peut jouer la coopération dans leur éducation.

Prix : 200 francs (franco : 230 francs).

REFUTATION DES PREJUGES CONCERNANT L'ALCOOLISME

par Mlle ROY, professeur à l'Ecole Normale de St-Germain-en-Laye. Cette brochure, illustrée et préfacée par M. le professeur PERRIN fait état des préjugés pro-alcooliques les plus généralisés et les plus tenaces :

Le vin donne des forces, aide à travailler. L'alcool réchauffe. Boire est un signe de virilité.

Elle présente les seuils de toxicité, d'accoutumance, et nos habitudes familiales et sociales quant aux boissons alcoolisées et expose aux éducateurs les meilleurs arguments scientifiques pour combattre dans l'esprit de leurs élèves ces préjugés.

Prix : 100 francs (franco : 120 francs).

Inutile d'écrire. Adressez directement votre chèque de virement en indiquant au dos de votre commande au SERVICE D'EDITION ET DE VENTE DES PUBLICATIONS DE L'EDUCATION NATIONALE, 13, rue du Four, Paris-6. C.C.P. 9060-06 Paris.

PITROU Robert, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Pour la chronique de Grieshuus, de Theodor Storm, Paris Aubier 1954. Coll. Bilingue, 243 p., 600 fr., introduction, notes.

MIS Léon, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Lille. Réflexions sur l'imitation des œuvres grecques en peinture et en sculpture, de Winckelmann, Paris Aubier 1954, Coll. Bilingue, 213 p., 540 fr., introduction, notes.

A. SPAETH et J. REAL, professeurs agrégés au Lycée de Grenoble. J'apprends l'allemand, classe de 5^e, Grenoble Didier et Richard, 1954, 241 p.

R. ASSELINEAU, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont Dylan Thomas (Etudes anglaises, Janv. 1954), Didier.

DROZ Jacques, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont. L'influence de Marx en Allemagne pendant la Révolution de 1848. Recueil de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848, 1954.

L. TRENARD, professeur assistant à la Faculté des Lettres de Clermont, Commerce et culture : le livre à Lyon au XVIII^e siècle, 1953. Revues : Antares — Allemagne d'aujourd'hui — La classe de français.

Pitrou, fervent de Storm, choisit les œuvres les plus « stormiennes » et les publie avec un commentaire érudit et enthousiaste. Il faut avouer que l'auteur de Immensee, du Schimmelreiter, de Aquis submersus, Viola Tricolor, Pole Poppenspäler, die Söhne des Senators, etc. (je ne cite que les textes édités en France, donc très accessibles à nos lecteurs) ne gagne pas à être lu à haute dose. Disons donc que Pitrou nous a donné une excellente traduction d'un récit hérisse de difficultés de langue et d'archaïsmes volontaires, et qu'il reconnaît lui-même les faiblesses d'une pseudo-chronique assez décousue. Ferait un bon entraînement à la version.

MM. Mis et Aubier ont eu le courage de délaisser les textes rabâchés, pour éditer un auteur dont tous les critiques parlent et que peu ont lu, je fais aussi mon mea culpa. Pour comprendre l'idéal goethéen de beauté, il faut remonter à Lessing, et de celui-ci, à Winckelmann ; l'œuvre capitale de ce dernier n'est ni longue, ni difficile, encore qu'elle donne fort à réfléchir ; et elle est présentée avec une extrême minutie : analyse des principaux problèmes soulevés par les « Réflexions », influence sur les contemporains, bonne bibliographie et, en appendice, les jugements de Hettner, Bartels, Ermatinger. Bon instrument de travail.

Les auteurs de livres scolaires sont à la fois très chatouilleux et, vis-à-vis de leurs concurrents, très sévères ; félicitons donc Spaeth et Real d'avoir tenu compte des suggestions et des critiques de leurs collègues ; leur volume échappe à la banalité par une bonne humeur et une aimable fantaisie que j'apprécie ; les intermèdes, entre autres, divertiront élèves et professeurs, comme ils ont sans doute amusé les auteurs, surtout Real, qui m'a l'air d'être un boute-entrain. Pour les gens très sérieux maintenant : lexique, memento grammatical, vocabulaire recensé (500 mots), lectures réparties en quatre saisons, révision du bagage de la 6^e. L'humour transparaît jusque dans les illustrations.

Asselineau, un de nos meilleurs américanisants, a écrit une bonne introduction à la lecture d'un important auteur d'outre-Atlantique. Bibliographie abondante, mentionnant les traductions françaises.

L'évolution du socialisme en Allemagne préoccupe tout germaniste conscientieux : Droz, grand connaisseur des choses allemandes (cf. son livre « L'Allemagne et la Révolution française ») attribué à Marx en 1848 un rôle plus important que ne l'admettent des historiens comme Bergsträsser et Stadelmann ; Marx journaliste et son disciple, l'agitateur Born, ont commencé l'éducation de la classe ouvrière : sans eux, Lassalle, dix ans plus tard, n'eût pas été possible.

Incompétent en histoire, mais Lyonnais de cœur, je signale l'excellent opuscule de Trenard sur la crise du livre à Lyon au XVIII^e siècle : petits problèmes, grandes répercussions culturelles : « économique » et « politique » sont inséparables.

J'ai grand remords de ne pouvoir m'appesentir sur la « Classe de français » n° 4, 5, 6, de notre dévoué collègue Charles Müller : que de délicieux extraits et que de précieuses indications pour les professeurs de français ! « Allemagne d'aujourd'hui » continue ses enquêtes et « Antares » fait toujours appel à nos universitaires les plus dévoués.

Terminons par la mention du cours magistral de Dédeyan, notre comparatiste de la Sorbonne, sur le thème de Faust dans la littérature européenne (Revue des Lettres Modernes).

RICCI.

AUTOUR DU MONDE, par LOCQUENEUX et BEAUREGARD, à la Librairie Istra, 7, rue de Lille, Paris (7).

Premier livre de lecture courante pour la fin du cours préparatoire et le cours élémentaire 1^{re} année. — Ce livre promène les enfants à travers les grandes régions du monde. Les contes folkloriques qui le composent sont écrits dans une langue simple, à la portée des tout-petits. Les animaux y jouent toujours un rôle important. Chaque conte comporte cinq lectures pouvant être reprises en lecture suivie en fin de semaine. L'appareil pédagogique comprend : des exercices de révision des principales difficultés de lecture, des exercices de copie, des exercices de dessin. La typographie et l'illustration sont soignées.

Le volume cartonné, 128 pages : 380 pages.

A LA POURSUITE DES MOTS, par NIGREMONT et SÉGELLE, chez Bourrelier, 55, rue Saint-Placide, Paris-6.

Vocabulaire et langage. Cours préparatoire et élémentaire. Méthode active de vocabulaire. Chaque double page fournit le travail d'une semaine de classe. L'illustration en couleurs apporte une explication concrète au court récit. Grande variété des exercices qui ont comme point de départ : le récit, l'illustration ou l'expérience personnelle de l'enfant. Livre composé dans le même esprit que « Corbeille de Mots » (Ségelle, même éditeur), qu'il précède.

Le volume cartonné : 270 francs.

GUIDE PARIS DES JEUNES. — Association Loisirs-Jeunes. Les Presses d'Ile de France, 1, rue Garancière, Paris-6.

Que ferons-nous dimanche ? Il nous arrive souvent d'être embarrassés à cette question si simple d'un enfant. Paris offre aux jeunes d'innombrables ressources en distractions, promenades, spectacles, culture. Ce guide apporte aux éducateurs, aux parents, aux jeunes, des renseignements précis, des adresses, des horaires, des prix, toute une précieuse documentation avec les âges intéressés.

Le volume : 550 francs.

UN JOURNAL D'OUVRIERS : L'ATELIER (1840-1850), par A. CUVILLIER. — Aux Editions Ouvrières, 12, av. Sœur-Rosalie, Paris-13.

L'auteur retrace l'histoire d'un journal fondé par des ouvriers qui, sans quitter leur travail professionnel, ne cessent dans l'équipe de rédaction qu'ils forment, de tirer pour la classe ouvrière la leçon des événements. Nous suivons les luttes difficiles, les enthousiasmes et les déceptions de ce petit groupe uni par un idéalisme généreux, pénétré de tradition religieuse et qui veut dépasser les oppositions de classes en un régime d'association libre. L'ouvrage est suivi d'une abondance bibliographie.

Le volume : 550 francs.

(Nos collègues trouveront dans un prochain numéro des « Cahiers des Groupes Reconstruction » une analyse critique de cet ouvrage par notre camarade René NOUAT, particulièrement compétent sur l'histoire ouvrière de 1840 à 1850.)

R. PERRIN.

IL ETAIT UN PETIT NAVIRE, par M. PICARD et B. JUGHON. Livre de lecture courante pour les débuts.

Chez A. Colin, 103, bd St-Michel, Paris-5.

S'adresser aux enfants qui viennent de terminer l'apprentissage de la lecture. Les histoires forment un tout et mettent en scène des enfants dans un milieu naturel : la mer. Les jeunes lecteurs seront ainsi initiés à la connaissance de ce milieu aux aspects changeants. Les textes doivent aussi permettre l'acquisition d'un vocabulaire précis sans sacrifier la part du merveilleux nécessaire au jeune enfant. Quelques exercices suivent chaque lecture.

1 livret, 64 pages.

LE HEROS SANS VISAGE, par J. D'IZIEU. Collection Signe de piste, aux Editions Alsatia, 17, rue Cassette, Paris-6.

Un nouveau volume — dans cette collection — qui permettra au lecteur adolescent (15-17 ans) de donner au héros le visage qu'il voudra.

BRIGADE ECLAIR, par H. LEGER, Collection Signe de piste, aux Editions Alsatia.

Pour les jeunes de 15 à 19 ans. Un journaliste allemand a tiré son expérience personnelle l'aventure étonnante d'une équipe de jeunes menant pour leur journal un combat désespéré contre les puissances qui les oppriment. Livre courageux et enthousiaste.

LES REVUES

ESPRIT publie (numéro de juin) un grand ensemble sur la Réforme de l'enseignement. Sur ce sujet brûlant, tout n'a-t-il pas été dit ? Les rédacteurs de la revue et les nombreux collaborateurs appartenant à l'Université qui se sont joints à eux, ont tenté de reprendre le problème dans ses perspectives profondes. Il ne s'agit qu'accessoirement des modifications de détail à apporter à la structure de l'enseignement français. L'enquête qui constitue une part importante du numéro l'oriente vers les grandes questions : formation exclusive d'une élite intellectuelle ou éducation commune à tous les citoyens ; révision de la culture traditionnelle en fonction de l'évolution sociale, économique et technique ; valeur des disciplines littéraires, scientifiques, et possibilité d'un équilibre entre elles, etc...

Le débat sur le latin, le grec, les humanités est abordé, aussi bien que la nécessité d'un enseignement de la philosophie. Les méfaits du concours, les expériences des classes nouvelles, l'articulation des écoles techniques dans le système scolaire actuel sont traités également, soit dans des essais, soit dans les réponses à l'enquête, avec statistiques et documents à l'appui.

La majeure partie des contributions appellent une métamorphose radicale de l'enseignement français. Esprit ne se rallie à aucun des « plans » présentement en discussion, mais rappelle les conditions préalables, d'ordre social, politique, intellectuel, qui devraient être posées en principe avant toute réforme valable.

Citons parmi les collaborateurs de ce numéro : Jean-Mario Domach, Paul Fraisse, Alfred Sauvy, Georges Friedmann, Jean-Jacques Mayoux, Gustave Monod, André Latrelle, Pierre Naville, Roger Gal, G. Zadou-Naïsky, M.F. Hignette.

A L'UNESCO

XVII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A GENÈVE
DU 5 AU 13 JUILLET 1954

VERS LA NORMALISATION DE LA FORMATION
ET DE LA SITUATION
DU PERSONNEL ENSEIGNANT SECONDAIRE

On sait que l'enseignement secondaire est actuellement l'objet de réformes profondes dans un très grand nombre de pays et que ces réformes suscitent des débats passionnés. En outre, il est apparu à un grand nombre de gouvernements qu'il était de plus en plus nécessaire et urgent de prendre des mesures pour assurer le recrutement et faire bénéficier les professeurs en exercice d'un statut juridique et moral au niveau de leurs responsabilités. Ainsi la XVII^e Conférence de Genève étudiera tout le problème de la formation du personnel enseignant secondaire, et de la place qui doit y être réservée à des disciplines telles que la philosophie, l'histoire de l'éducation, la pédagogie expérimentale, la didactique générale et spéciale, la psychologie, etc... La Conférence se prononcera également sur le rôle et l'utilité des stages de perfectionnement.

Le second point à l'ordre du jour, sera la situation du personnel enseignant secondaire.

- son statut administratif avec, en particulier, la sécurité de l'emploi ;
- les processus de nomination et, particulièrement, l'accès de la femme à la profession enseignante du second degré ;
- la réglementation du travail ;
- la rétribution, y compris le système d'avancement ou de promotion et l'égalité des traitements pour le personnel enseignant des deux sexes ;
- les indemnités et avantages divers ;
- la prévoyance sociale ;
- les possibilités offertes aux maîtres, ressortissants d'autres pays ;
- la situation du personnel enseignant privé et les mesures susceptibles de l'améliorer.

Les recommandations qui seront adoptées sur ces deux points constitueront sans aucun doute un complément logique à celles adoptées l'an dernier au sujet de la formation du personnel enseignant primaire.

83 gouvernements et 11 organisations internationales ont été invités à participer à cette XVII^e Conférence. On se rappelle que la XVI^e Conférence, réunie à Genève en 1953, était suivie par les représentants de 52 pays et de 6 organisations internationales.

La Vie du S.G.E.N.

La vie syndicale assez « bousculée » que nous avons connue au cours de cette année a retardé notre revue de la presse syndicale du S.G.E.N. et nous nous en excusons auprès de nos lecteurs : l'embarras où je suis de citer des extraits des bulletins reçus montre combien cette presse est vivante et suiveuse de l'actualité. Il convient d'en féliciter fortement tous les rédacteurs.

Dans « Chantier » (Lyon-Grenoble) de novembre 1953 : L'école laïque peut-elle avoir un idéal laïque ?

Inlassablement, le S.G.E.N. se doit de répéter qu'une des conditions de solution du problème scolaire est dans l'approfondissement de la notion de laïcité : laïcité de l'école et laïcité des œuvres post et péri-scolaires. Une telle confusion régne encore dans les esprits qu'il n'est pas étonnant qu'on soit loin de se comprendre.

Je n'en veux pour preuve que deux citations *contradictoires* relevées dans le n° d'octobre 1953 du « Réveil du Rhône », organe de la Fédération des œuvres post et péri-scolaires du Rhône :

« La laïcité 1953 va plus loin que la tolérance du passé qui était déjà une belle conquête ; elle voit, dans la diversité des croyances et des opinions, non un mal qu'il faut tolérer mais un bien qu'il faut souhaiter » (p. 3). C'est une idée que le président a souligné dans les réflexions de M. A. Bayet au 63^e Congrès de la Ligue de l'Enseignement. Mais, quelques pages plus loin, voici une autre conception des œuvres péri-scolaires : « Le combat laïque est permanent et trop d'enfants des écoles publiques rejoignent les organisations confessionnelles pendant leurs loisirs » (p. 8). Ou encore : « Jeunes Années 1954 » permet également de lutter contre l'influence cléricale... Il est indispensable d'en diffuser le plus grand nombre possible d'exemplaires dans les familles des élèves des écoles publiques » (p. 9).

La fédération des œuvres laïques se récierait si on affirmait : laïcité proclamée et laïcité pratiquée. Ce sont pourtant ces confusions qui sont préjudiciables au rayonnement de l'école publique.

Tant qu'un instituteur laïc s'étonnera que des enfants de l'école publique complètent leur formation dans des œuvres confessionnelles, on maintiendra la lutte scolaire. Il y a suffisamment de besoins vrais à satisfaire ; il est faux de définir une œuvre de l'école publique en l'opposant à une œuvre confessionnelle. L'auteur des derniers textes cités semble penser que l'école publique peut répondre à tous les besoins de l'enfance et de l'adolescence. C'est une ignorance grave, plus, c'est une erreur. Son langage marque une méconnaissance des problèmes spirituels et définit une laïcité inacceptable pour l'école publique.

La vérité qu'il nous faut inlassablement répéter : l'école publique laïque est l'école de tous parce qu'elle enseigne à l'enfant les valeurs communes à tous les Français, chaque famille complétant ensuite cette formation, hors de l'école, si elle le désire, en fonction de ses options philosophiques, religieuses.

**

Dans le Bulletin de Lille (nov. 1953), sous la signature de Mme Sinerger, à propos des œuvres de la Ligue de l'Enseignement :

Pour avoir réclamé distinction nette entre Ligue de l'enseignement et Confédération des œuvres laïques vu la part prise par la Ligue dans la diffusion de la philosophie rationaliste, nous sommes accusés de « nous associer aux campagnes contre la Ligue ».

Demandons alors à l'Union des amicales laïques du Nord ce qu'elle pense du texte suivant de M. Belliot, secrétaire général de la Confédération :

« Le développement des œuvres éducatives est insuffisant s'il n'est pas étayé sur une solide formation morale... Il ne faut pas que le libre penseur s'y trouve en état d'infériorité morale par rapport à son voisin catholique ou protestant. Il faut qu'il puisse s'appuyer sur un solide édifice philosophique. Cette philosophie rationaliste existe. Elle a été illustrée par les plus grands penseurs et porte en elle une haute élévation morale. C'est à nous qu'il appartient de la mettre à la portée de ceux qui sont détachés des religions sans toujours distinguer nettement l'idéal auquel ils aspirent. Ce rôle ne reviendra d'ailleurs pas directement à la Confédération, car nos œuvres péri et post-scolaires, à l'image de l'école laïque, doivent rester neutres. Mais nous créerons une filiale où ceux qui n'ont plus la foi religieuse trouveront les matériaux propres à étoyer leur nouvel idéal. » (Action laïque, juillet 1945, p. 8)

**

Le Bulletin de Clermont-Ferrand annonce une réorganisation du bureau académique, de nombreuses adhésions nouvelles et une vitalité plus grande des sections locales.

Dans En Route de Moselle (déc. 1953) notre ami Caspard revient sur l'irritant problème des zones de salaires. A l'aide d'exemples précis, il montre que le refus officiel de faire mener une enquête sur le coût de la vie à travers l'ensemble du pays équivaut, en particulier, à nier l'évolution économique et démographique de nombreuses régions et localités. On y lit : C'est ainsi qu'officiellement on se refuse à admettre cette évidence : que les conditions économiques et démographiques aient pu changer

depuis 1945 ! On veut ignorer par exemple :

— que la commune de Forbach a passé de 9.424 habitants en 1946 à 25.590 h. en 1953 et est devenue « la plus chère » du département de la Moselle, comme l'ont d'ailleurs reconnu l'Inspection du travail et le syndicat patronal...

— que la commune de Guénange a passé pendant la même période de 415 h. à 3.500 h. par suite d'implantation de nouvelles industries (des cas analogues pourraient être cités par dizaines pour le seul département de la Moselle).

Notons, par ailleurs, que ce même bulletin annonce 83 nouvelles adhésions au cours du premier trimestre de l'année 53-54, en Moselle. Félicitations aux militants mosellans !

En Route du Bas-Rhin (nov.-déc. 1953) rend compte de réunions fructueuses de sous-sections et présente un excellent programme de réunions pédagogiques. Ces réunions, essentiellement pratiques, sont ouvertes à tous les enseignants débutants et doivent leur être d'une aide précieuse.

Le Bulletin des Hautes-Alpes (janvier 1954) traite, dans son éditorial, de la Commission administrative paritaire des instituteurs. Le militant S.G.E.N. qui y siège signale que l'Administration ne facilite pas suffisamment le contrôle éventuel par les délégués du personnel du barème de chaque instituteur — que le barème des mutations ne donne satisfaction à personne et que la section va mener une nouvelle étude sur la question — que l'attribution des promotions au choix l'a convaincu de la nécessité... de les supprimer — qu'une conception contestable du rôle du président risque de transformer la C.A.P. en un simple organisme destiné à entraîner automatiquement les décisions préalables de ce président.

Dans Chantier Drôme-Ardèche (janvier 1954), le secrétaire départemental poursuit l'étude entreprise sur les mouvements et le barème de mutation. Cette étude de la section S.G.E.N. vise à mettre sur pieds un mouvement clair, simple, où n'interviendra plus le hasard, à rapprocher les conjoints, à ouvrir à tous les collègues le maximum de localités du département.

Il serait intéressant que les secrétaires départementaux qui étudient le même problème se mettent en rapport avec notre ami Crémieux, instituteur à Coucouron (Ardèche).

En Route du Bas-Rhin (janvier 1954) publie un résumé d'un rapport de Lessamps au 27^e Congrès de la C.F.T.C. sur le capitalisme :

Qu'est-ce un pays capitaliste ? C'est celui où les possédants dirigent effectivement la vie de la nation grâce à l'accumulation de capital par le bénéfice réalisé par l'effort manuel ou intellectuel du travail et par l'investissement de capitaux nouveaux.

Les découvertes techniques ne sont utilisées qu'à renforcer cette possession et cette puissance.

Le travail et la production ne servent qu'à améliorer les possessions paroissiales.

Un nombre restreint de personnes tiennent en main les leviers des importantes branches industrielles et commerciales.

Exemple : 162 administrateurs gèrent les dix principales banques de France. Ces hommes se retrouvent dans les conseils d'administration de 500 grosses sociétés qui ont elles-mêmes des ramifications dans plus de 2.000 affaires.

Au service du Capitalisme

Il a asservi le régime politique : La démocratie, en régime capitaliste, n'est qu'un mensonge. L'Etat est contrôlé par la grande banque et la grande industrie qui se sont emparées non seulement des commandes occultes de l'organisation politique, mais de la presse, de l'opinion, de la culture, parfois des représentants mêmes du spirituel. Les cadres sont imprégnés de son esprit.

Les aspirations des masses sont modelées à son image, bien qu'on leur refuse les moyens de les réaliser !

La justice est à son service. On accorde l'amnistie fiscale, mais la justice est sévère pour les travailleurs, squatters, militants, grévistes...

Situation du monde ouvrier d'aujourd'hui : L'insécurité existe toujours :

L'existence de la famille ouvrière dépend du travail et de sa rémunération. Le chômage touche bien des familles. Le problème de la stabilité de l'emploi et le droit au travail restent ouverts.

La Sécurité sociale et les Allocations familiales sont en butte aux attaques constantes les plus diverses.

Peu de choses ont été entreprises pour transformer la situation morale de la condition ouvrière. Esclave de sa condition, rien ne lui permet d'exprimer sa personnalité, de prendre part aux responsabilités. Il n'a aucune part au bénéfice général, mais n'œuvre que pour le renforcement d'intérêts privés. La seule propriété qu'on lui concède n'est trop souvent que sa misère et son insécurité !

Aussi, le monde des travailleurs ne saurait — aujourd'hui — se contenter de réformes minimales ou d'améliorations imparfaites, dans un régime qui profite de son travail sans le laisser bénéficier de ses bienfaits.

Le Lien S.G.E.N. du Haut-Rhin (février 1954) reproduit le texte d'une lettre adressée par le Comité d'Action Universitaire du Haut-Rhin à tous les députés du département :

Monsieur le Député,

Parmi les informations dites « économiques », nous avons relevé les titres suivants :

« Le Comité économique interministériel a décidé :
— de reconnaître le prix minimum de 290 francs pour le vin à la production ;
— de distiller avant le 31 mai 7 millions d'hectolitres de vin ». (« Le Monde », page 4 — 16-1-1954.)

« Les betteraviers demandent une aide supplémentaire. » (« Le Monde », page 1 du suppl. — 24-1-1954.)

« Le prix du tabac en feuilles. » (« Le Monde », page 8 — 24-1-1954.)

Dans le numéro du 16-11-1954 du même journal (page 10), le titre suivant a également attiré l'œil des lecteurs :

« L'Assemblée du Pool a voté son budget — Ses fonctionnaires gagnent en moyenne 185.000 francs par mois. »

Peut-être leur attention, émoussée par l'habitude, n'a-t-elle pas été retenue par le contenu des articles figurant sous ces titres. Ils y auraient trouvé les phrases suivantes :

« Un acompte de 12.000 francs par hectolitre d'alcool pur sera payé aux producteurs. Il nécessitera une mise de fonds de 9 milliards environ de la part du Trésor public. »

« Pour écouler l'excédent de sucre il faut abaisser artificiellement le prix de vente du sucre français, payé 72 francs le kilo au sortir de la raffinerie, alors que le cours mondial s'establit entre 26 et 30 fr. A cet effet une caisse d'exportation a été créée. Ses ressources, évaluées initialement à 8 milliards 900 millions se trouvent réduites à moins de 4 milliards, la caisse ayant dû supporter des charges supplémentaires, provenant notamment de la majoration des marges des sucreries (que l'on n'a pas voulu faire payer au consommateur) et des frais pour les ouvriers saisonniers. »

Nous aurions mauvaise grâce à insister. Mais nous commençons à penser qu'un ancien Président du Conseil avait raison de nous reprocher d'être incorrigiblement cartésiens. Pourquoi le Conseil interministériel dont on avait bruyamment annoncé la réunion pour le 29 décembre dernier aurait-il décidé de donner suite aux trois votes successifs de l'Assemblée Nationale en faveur des revendications du personnel enseignant ? Pourquoi aurait-il même daigné faire connaître sa décision puisque le Gouvernement semble avoir pris parti définitivement pour la résorption ruineuse des excédents de sucre ou de vin aux dépens des excédents présents et futurs d'enfants et d'adolescents ? Il ne reste sans doute plus aux Agrégés et Certifiés-licenciés qu'à poser leur candidature aux fonctions moyennes du Pool ou du Conseil de l'Europe où ils pourraient espérer un traitement double ou triple du leur.

Nous espérons que vous comprendrez notre amertume qui risque de croître encore malgré votre soutien et de nous conduire à des solutions qui répugnent à nos scrupules d'éducateurs.

Veuillez agréer...

La lettre est signée par les représentants de la F.E.N. et du S.G.E.N.

Signalons, pour terminer, que, dans ce département, il n'y a plus de candidats instituteurs pour le moment et pourtant il y a offres d'emploi !

DE FEVRIER A JUIN

Dans Chantier, bulletin S.G.E.N. (Lyon-Grenoble 1^{er} degré) n° 3, le secrétaire de la section 1^{er} degré de l'Isère répond au bulletin S.N.I. de ce département qui donne tort à ceux qui pensent que le pluralisme syndical se justifie actuellement :

Le syndicalisme n'a pas qu'un aspect revendicatif. Il se propose de contribuer à l'avènement d'un monde plus humain. Ceci implique une certaine conception de l'homme. On comprend qu'à ce plan-là les options puissent être très différentes. Notre collègue reproche au S.G.E.N. de faire appel à de grands principes métaphysiques pour séduire ceux qui l'écoutent ». Le pluralisme syndical naît précisément de cette divergence de vues sur la conception du monde, de l'homme et des rapports humains.

Pourquoi s'étonner et crier au scandale parce que des hommes, pour rester eux-mêmes, sans rien renier, sans rien sacrifier de ce qui leur est cher, choisissent un autre engagement ? Une preuve en est donnée par le fait que le S.N.I., affilié à la C.G.T., s'en est détaché et s'est réfugié dans l'autonomie. Pourquoi ? Simon parce que la majorité du S.N.I. ne pouvait adhérer à la conception du monde proposé par la centrale ouvrière. Pourquoi alors refuser le droit à d'autres collègues de ne pas adhérer à la conception rationaliste professée par les dirigeants du S.N.I. et à son syndicalisme autonome ?

Au même bulletin S.N.I. qui minimise la représentativité de la C.F.T.C. et ajoute que les enseignants du S.G.E.N. ne peuvent se trouver en contact avec les travailleurs, notre camarade répond :

Que notre camarade lise les revues syndicales C.F.T.C. Dans *École et Education* du 7 décembre 1953 (page 2) Albert Détraz, secrétaire général de la Fédération du Bâtiment C.F.T.C. écrit : « Les enseignants peuvent compter sur la solidarité effective des travailleurs aux côtés desquels ils luttent depuis de longues années déjà pour une véritable émancipation ouvrière ». Lors des grèves d'août, le S.G.E.N., affilié à la C.F.T.C., prenait position et confirmait la solidarité enseignante avec le monde ouvrier. Liaisons avec les fédérations ouvrières, liaison avec les fédérations des fonctionnaires C.F.T.C. ou des autres centrales, autant de contacts réels qui montrent que le S.G.E.N. loin de s'isoler, de se couper du monde, de « voul-

TOILES A DRAPS

Les plus belles et les meilleures qualités
Prix très réduits à nos adhérents. Échantillons franco sur demande
LANDIER, toillier, à YSSINGEAUX (Haute-Loire)

loir faire une monde à côté de celui qui existe », comme l'affirme notre collègue, est en plein courant de promotion ouvrière et à la pointe du combat social.

Nier ces faits, dénigrer nos objectifs, nous accuser d'être des fauteurs de division, c'est porter un jugement faux et partial. Penser différemment que les autres est un droit. Mais gardons-nous de juger sans discernement ceux qui ont un engagement différent du nôtre, en leur prêtant des intentions que la réalité dément.

× × ×

En Route, de l'Académie de Nancy, N° 61, à la suite d'une affaire qui a mis en émoi nos collègues, publie la précision suivante de l'I.A. :

« *Est considéré comme faute professionnelle le fait d'utiliser pour la transmission dans une école d'un courrier non officiel, le procédé administratif de communication avec émargement.* »

Ceci intéresse nos adhérents directeurs.

En Meurthe-et-Moselle où s'était posée la question des points affectés, dans la note professionnelle à la participation aux œuvres péri et post-scolaires, il a bien fallu cette année en suspendre l'application, le dernier promouvant à la hors-classe serait passé en tête avec ces trois points ! Mais la question de fond reste posée.

L'I.A. déclare « qu'il n'est pas question de supprimer les points d'œuvres post-scolaires ».

× × ×

Le Bulletin de liaison de l'Académie de Dijon (n° 37) annonce l'élection de notre collègue GRAND, secrétaire académique du S.G.E.N., à la fonction de président de l'Union départementale de Côte-d'Or.

Ce seul fait répond à la critique du S.N.I., signalée au début de cette revue : les militants du S.G.E.N. participent, nombreux, aux côtés des militants ouvriers à la vie de la C.F.T.C.

× × ×

Le Bulletin de l'Académie de Clermont, n° 3, constate que les sélections locales sont bien plus vivantes cette année que par le passé.

Il annonce par ailleurs que les militants du bureau académique constituent la Commission de formation de l'U. départementale du Puy-de-Dôme et assurent les journées régionales de formation.

Là encore, réponse par les faits à une critique du S.N.I. citée en débutant.

× × ×

En Route, de Moselle (mars 1954) publie une étude détaillée sur le barème des promotions au choix. C'est un travail technique sérieux qui doit servir de base de départ.

A noter qu'au 10 mars, 1.423 cotisations avaient été payées en Moselle. Bravo la Moselle !

× × ×

Chantier (Rhône, 1^{er} degré), publie une *mise au point* à la suite d'une *mise en garde contre le S.G.E.N.* publiée par le bulletin du S.N.I.

Il affirme qu'on juge un syndicat à ses principes et à ses actes et rappelle les uns et les autres :

Au reproche : le S.G.E.N. confédéré à la C.F.T.C. est un syndicat confessionnel, le S.G.E.N. répond :

« Ignorance ou dénigrement ? Erreur de toute manière. Le S.G.E.N. est majeur : il est maître de sa politique scolaire et de son orientation : il détermine librement son action en fonction de l'opinion de ses syndiqués... »

« Quant à la référence à « la morale sociale chrétienne » dans les statuts de la confédération, elle exprime l'inspiration de la C.F.T.C., c'est-à-dire une conception de l'homme et non une doctrine sociale qui serait définie à l'extérieur de l'organisation syndicale. La C.F.T.C. affirme un sens de la personne qui inclut ses dimensions spirituelles (mais ce n'est pas la tâche du syndicalisme d'apporter les réponses à la vocation totale de l'homme) comme la C.G.T., dans la Charte d'Amiens se définit par la lutte de classes. Notre position est nette. On voudrait faire croire que la laïcité suppose une foi rationaliste. Non, ce seraient la laïcité de l'école publique inacceptables. La laïcité est à la fois respect de l'enfant et liberté de l'instituteur ; elle est enseignement des valeurs communes et information objective ; elle n'ignore pas ses limites au seuil des engagements de chaque personne. »

× × ×

De Chantier, de la Section Drôme-Ardèche (mai 1954), nous extrayons ces lignes d'un article remarquable intitulé « *Liberté des maîtres et paix scolaire* » :

« L'Ecole française n'appartient à aucune organisation, fut-elle syndicale. Service public, elle est la propriété de la Nation. Celle-ci a fixé ses statuts et son esprit, qui est celui de la laïcité. Cette notion de laïcité n'est pourtant point laissée à l'appréciation de chacun. La Nation l'a définie sans la moindre équivoque depuis Jules Ferry : la laïcité est uniquement la neutralité en classe (tous les règlements, tous les actes de jurisprudence l'indiquent).

« Pense-t-on que les catholiques sont moins capables de respecter la neutralité en classe que ceux qui qualifient les croyants de « simples d'esprit » ? (*Emancipation*, janvier-février 1954, page 12).

« On peut leur faire confiance comme aux rationalistes, comme aux marxistes : il ne s'agit point là de doctrine mais d'honnêteté. Qui entre dans la Fonction Publique s'engage par la même à respecter le statut de neutralité qui la régit et n'a de comptes à rendre qu'à la Nation, dans le cadre de la Loi.

« Des critiques curieusement parallèles sont faites par M. Emile ROCHE dans *L'Ecole et la Démocratie* contre les communistes : on les accuse d'amener à l'Ecole « l'esprit d'intolérance et de dogmatisme », de « violer la neutralité de l'enseignement au profit du communisme », on évoque le « péril des dedans » qu'ils font courir à l'école laïque et l'on conclut qu'« il est grand temps de réagir ». On sait qu'heureusement l'union des fonctionnaires groupés dans les Comités de Défense des Libertés, et la grève de tous les syndicats ardéchois le 10 octobre dernier, ont mis un terme au moins provisoire à ces menaces de discrimination.

« Il serait normal de punir un collègue qui violerait la neutralité scolaire ; il serait injuste de le faire au préalable, sous prétexte que l'on pense qu'il pourra la violer un jour, ce qui n'est nullement certain. *Il faut punir les fautes, non les intentions que l'on prête aux autres.* Les deux seules façons de saper l'Ecole laïque sont : violer la neutralité en classe, saboter sa tâche professionnelle. Aux Inspecteurs de réagir : ce n'est pas le S.G.E.N. qui défendra les coupables !

« *La neutralité n'est jamais requise hors de la classe.* Ce serait d'ailleurs absurde : la liberté de pensée a pour corolaires nécessaires la liberté d'expression et la liberté d'association, donc de réunion. Les collègues ne sont point des enfants. C'est les mépriser profondément que de penser qu'ils doivent bannir de leurs discussions les sujets autres que la pluie et le beau temps ou la pêche à la ligne. Faut-il leur interdire les réunions où les opinions les plus diverses s'affrontent ?

C'est pourquoi nous réprobons les attaques visant à intimider les collègues, à les empêcher de réaliser pleinement leur vie, notamment dans le domaine religieux ; elles sont une forme d'intolérance.

« Sans doute comprenons-nous les réticences que suggère à certains de nos collègues l'atmosphère de guerre scolaire qui sévit dans certaines régions et notamment en Ardèche. Nous connaissons nous aussi dans beaucoup de nos villages les incompréhensions et les attaques ; comme eux, nous sommes indignés de voir ces écoles croulantes et démunies de tout qui sont légion chez nous, ces classes surchargées que l'on ne dédoublera pas parce que pour l'Ecole de la Nation on ne trouve pas de crédits ! Nous admettons que Mme BOISSEL écrit : « C'est à vous de prouver par vos actes et vos attitudes que notre suspicion est mal fondée ». Précisément les faits répondent.

« Si certains soutiennent l'école libre pour des motifs financiers ou électoraux, beaucoup parmi les parents le font parce qu'ils s'imaginent en toute bonne foi que l'école publique est antireligieuse. Comment soutenir sérieusement ce préjugé dans un village où l'titulaire est catholique ?

« La grande souffrance des vrais laïques c'est de constater que l'école qu'ils ont voulue ouverte à tous n'est pas acceptée par tous. Il est dès lors maladroit de blâmer à la fois les catholiques qui refusent l'école laïque et ceux qui s'y dévouent.

« Nous laisserons le soin de conclure à l'éditorialiste nullement suspect de cléricalisme de la Ligue de l'Enseignement en Ardèche (*L'Envol*, décembre 51) : « Qui donc a fait vivre l'école laïque en y envoyant la masse de ses fils, sinon les croyants ? Et les catholiques étant notamment les plus nombreux de la nation française n'ont-ils pas été en définitive les responsables du développement prodigieux de l'école publique, que nous ne laisserons pas détruire et qu'ils nous aideront à sauvegarder ? »

Chantier de Haute-Savoie (mai 1954) félicite les jeunes syndiqués de l'E.N. de Chambéry qui, à une cotisation de 200 fr. ont préféré celle de 1.000 fr. avec carte confédérale.

Le Lien syndical du Haut-Rhin (avril 1954) publie des comptes rendus vivants du Congrès national de Pâques et des Journées des Jeunes.

Chantier de Savoie (mai 1954) annonce une progression des effectifs (25 % de nouveaux adhérents).

Et voici terminée cette rapide revue de la presse départementale et académique du S.G.E.N. De la lecture de ces bulletins on retire une réconfortante impression de dynamisme, de foi dans le destin du S.G.E.N. et de sérieux.

Bien des problèmes français seraient résolus si, à l'image de ce qu'est le travail du S.G.E.N., ils n'étaient pas « passionnés », mais étudiés techniquement.

Juin 54.

R. PERRIN,

A travers les Académies

PARIS

COMMISSION EXECUTIVE ACADEMIQUE

Réunion du 6 mai 1954, à 16 h. 30

Présents : Mlle BROUSTAUT, Mlle DESLANDRES, GUERINDON, GUIEU, HEMARD, Mlle HUCK, Mlle IMBERT, MANENT, METMAN, PINOTEAU, POISSON, RAYNAUD DE LAGE, RUHLMANN, Mlle ROUMIGNAC, SURATTEAU, VIGNAUX.

Excusées : Mlle ETAIX, Mlle SALVON.

Questions étudiées :

1) Propagande dans les établissements parisiens et dans les départements de l'Académie. Liaison avec les étudiants parisiens. Déclisions de former des « sous-commissions » de travail qui seront préparées pour la prochaine réunion. GUIEU sera responsable.

2) Action revendicative. VIGNAUX présente un aperçu de la question en son état actuel.

3) Organisation. Sur proposition de Mlle HUCK, la C.E. désigne Mlle WILLMANN comme responsable du fichier, Mlle DESLANDRES comme responsable des Collèges modernes.

4) Relations avec l'Académie. SURATTEAU conserve la charge du Comité Technique et RUHLMANN les démarches rectoriales. La C.E. donne mandat au Bureau de mettre au point une entrevue avec le Recteur, assisté de l'I.A. pour l'enseignement secondaire. SURATTEAU reçoit mandat de demander auparavant une réunion du Comité Technique après accord avec J. SALVON.

5) Supplément Académique. Mlle HUCK ayant exposé la situation financière, la C.E., sur proposition de PINOTEAU et SURATTEAU, décide de faire passer dans « Ecole et Education » un article succinct rendant compte du Congrès et de l'élection de la C.E. et des C.S. Elle décide de maintenir seulement l'an prochain le supplément de février-mars et celui d'avril-mai et d'avoir recours en décembre et en juin à « Ecole et Education » pour la publication des C.R. des séances de la C.E. Elle décide que les C.R. seront publiés dans « Ecole et Education ».

Séance levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire de séance : M. HEMARD.

COMMISSION EXECUTIVE ACADEMIQUE

Réunion du 3 juin 1954, à 17 heures

Présents : ANDRE, Mlle BROUSTAUT, CALLERON, Mlle DESLANDRES, DEVARIEUX, GUERINDON, GUIEU, HEMARD, HIMON, Mlle HUCK, Mlle IMBERT, MANENT, MERLET, METMAN, PINOTEAU, POISSON, Mlle RICHARD, Mlle SALVON, SURATTEAU, Mlle WILLMANN.

Absents et excusés : Mlle LALLEMENT, RAYNAUD DE LAGE, RUHLMANN, VIGNAUX.

1) Election du Bureau : RAYNAUD DE LAGE ayant adressé à PINOTEAU une lettre dans laquelle il fait connaître sa décision de ne pas présenter sa candidature au poste de secrétaire général qu'il occupait « à titre provisoire » depuis l'automne 1951, SURATTEAU est élu secrétaire général à l'unanimité moins une abstention.

Sont éus par le même chiffre de voix les autres membres du Bureau dont les noms sont donnés ci-dessus.

2) Désignation des membres suppléants et adjoints au Bureau. Elle est faite conformément au tableau ci-dessous.

3) Répartition du travail.

Sur le rapport de SURATTEAU et après amendements de Mlles IMBERT et HUCK et de PINOTEAU, la C.E. décide de répartir le travail préparatoire entre quatre sous-commissions : **Sous-commission des Affaires générales** (Bureau, suppléants et adjoints au Bureau ; élus des catégories non représentées au Bureau : METMAN, PACAULT, HEUDIER) ; Responsables : PINOTEAU, SURATTEAU. **Sous-commission d'administration et d'organisation** : Responsable : Mlle HUCK et WILLMANN. **Sous-commission des Affaires pédagogiques** : Responsable : RAYNAUD DE LAGE, MANENT. **Sous-commission de Propagande, des jeunes de l'Education Générale** : Responsables : GUIEU, Mlle SALVON, METMAN.

D'autre part, les Conseils syndicaux des 1^{er} et 2^{de} degrés joueront, par leurs élus à la C.E., le rôle d'agents de liaison et d'organismes de préparation. Il est décidé que SURATTEAU sera adjoint au C.S. du 1^{er} degré et PINOTEAU sera adjoint au C.S. du 2^{de} degré.

Les liaisons externes et internes sont confirmées (voir le tableau ci-dessous).

4) Répartition du travail du 1^{er} au 13-7 et du 12 au 24-9 :

Période du 1^{er} au 13 juillet : Mlle HUCK, ANDRE, HIMON, Mlle IMBERT, WILLMANN, RUHLMAN.

Période du 13 au 30 juillet : Mlle WILLMANN.

Période du 15 août au 11 septembre : Mlle HUCK.

Période du 12 au 24 septembre : SURATTEAU, PINOTEAU, Mlle SALVON, HEMARD, HIMON, POISSON.

5) Action revendicative :

La discussion s'ouvre sur la grève lancée par la F.E.N. et le S.E.R.P. pour l'examen d'entrée en sixième et la riposte du S.G.E.N. Mlle HUCK expose dans quelles conditions la circulaire du S.G.E.N. a été lancée, la F.E.N. et le S.E.R.P. nous ayant laissé dans l'ignorance la plus complète ; nous laissant apprendre leur décision par les journaux du mercredi 2 au matin. ANDRE, Mlle IMBERT et POISSON s'élèvent contre la grève des examens au niveau des élèves de sixième. GUERINDON est hostile à toute grève des examens et voudrait une grève du service de longue durée. Sur les modalités de la réponse du S.G.E.N., Mlle HUCK, PINOTEAU, ANDRE, Mlle IMBERT se prononcent en sa faveur, HEMARD, POISSON, HIMON, GUIEU et SURATTEAU s'y montrent hostiles. SURATTEAU, résumant la discussion, constate l'unanimité de la C.E. sur la nécessité de réagir auprès du S.E.R.P. contre le caractère révoltant du procédé employé : il fait approuver par la C.E. unanime le principe d'une lettre adressée au Secrétaire général du S.E.R.P. Sur l'opportunité ou l'inopportunité de la circulaire publique du S.G.E.N., il constate que la C.E. est divisée sensiblement par moitié. Les termes généraux de la lettre à écrire au Secrétaire général sont arrêtés.

Pour l'avenir, Mlle HUCK met la C.E. au courant des résultats du référendum sur le plan académique. SURATTEAU expose l'état actuel de la question et les possibilités d'une grève des examens.

6) Problèmes relatifs à l'Enseignement Technique :

CALLERON et Mlle BROUSTAUT entretiennent la C.E. des conditions du recrutement dans le personnel de l'Enseignement Technique. La question d'un fichier spécial est mise à l'étude.

Séance levée à 19 h. 10.

Le Secrétaire de séance : M. WILLMANN.

BUREAU ACADEMIQUE

Secrétaire Général :

SURATTEAU (Lycée Buffon) - Bureau 619 - 26, rue de Montholon, Paris (9^e). Ne s'adresser à lui que pour les questions générales et urgentes.

Secrétaire Général Adjoint :

PINOTEAU (1^{er} Degré Seine) - même adresse - Secrétaire permanent.

Secrétaire Administrative :

Mlle HUCK (Lycée Fénelon) - 124, rue de Picpus, Paris (12^e). Travail académique - Fichier - Tél. : DOR. 85-33.

Secrétaire de Degrés d'Enseignement :

Supérieur et 2^{de} Degré : RUHLMANN (Lycée Henri-IV) - 7, rue Lebrun, Paris (13^e) - Tél. : POR. 16-74.

Technique : CALLERON, 12, rue Menoite, Taverny (S.-et-O.). E.N.P. boulevard Raspail.

1^{er} Degré : HEMARD, Groupe Scolaire, Deuil-la-Barre (Seine-et-Oise).

Trésorier :

E. HUCK, 124, rue de Picpus, Paris (12^e) - C.C.P. : Bureau de l'Académie de Paris du S.G.E.N. Paris 5624-35.

Commission des Jeunes :

Mlle SALVON (Lycée Victor-Duruy) - 23, rue Victor-Massé, Paris (9^e).

Secrétariat de séances :

Mlle WILLMANN (C.C. Montargis) - 59, rue d'Orcel, Paris (18^e).

Membres suppléants :

Le suppléant de SURATTEAU sera GUIEU.

Le suppléant de PINOTEAU sera HIMON.
 La suppléante de Mlle HUCK sera Mlle IMBERT.
 La suppléante de RUHLMANN sera Mlle ÉTAIX.
 La suppléante de CALLERON sera Mlle BROUSTAUT.
 Le suppléant de HEMARD sera POISSON.

CONSEIL SYNDICAL DU 1er DEGRE (Section des Institueurs de la Seine

Élu le 10 juin 1954

CHANSON (Magdeleine), candidat sortant (17^e).
 CRETTE (Jacqueline), candidat sortant (Banlieue N.-E.).
 FRITSCH (Cécile), candidat sortant (Banlieue S.-O.).
 KUPPERSCHMIDT (René), nouveau candidat (Banlieue S.-E.).
 LALLEMENT (Madeleine), candidat sortant (18^e).
 LE GALL (Marie), candidat sortant (4^e).
 LE MEUR (Hélène), candidat sortant (11^e).
 LIGERET (Pierre), nouveau candidat (Pantin).
 LION (Max), nouveau candidat (Clichy).
 MALAQUIN (Simone), candidat sortant (Banlieue S.-O.).
 MANENT (Maurice), candidat sortant (Banlieue N.-E.).
 MARCHE (Simone), candidat sortant (Banlieue N.-O.).
 MAUNY (Simone), candidat sortant (Banlieue N.-O.).
 OLANIE (Odile), candidat sortant (Banlieue S.-E.).
 PAINDAVOINE (Marie), candidat sortant (2^e).
 PERRIN (René), candidat sortant (Banlieue N.-E.).
 PINOTEAU (Claude), candidat sortant, secrétaire permanent.
 POISSON (Roger), candidat sortant (15^e).
 RICHARD (Monique), nouveau candidat (Banlieue N.-O.).
 ROUMIGNAC (Marie-Louise), candidat sortant (Banlieue N.-E.).

GRENOBLE

LEGION D'HONNEUR

Nous déplorons que l'extrême discréction de notre ami CHALLIER ne nous ait pas permis d'annoncer plus tôt une promotion qui remonte au début de l'année. CHALLIER, professeur agrégé ès lettres au lycée Champollion, secrétaire académique, grand réorganisateur de sa section, a été promu chevalier au titre militaire des réserves. Nous lui adressons nos plus chaleureuses félicitations.

Au B.O.

PREMIER DEGRE

B.E.P.C. (C. du 7 mai 1954)

Le système de la simple correction sera désormais établi.

ALLOCATION SCOLAIRE

Reconduction des dispositions de l'arrêté du 26 septembre 1953
 A. du 22-4-54

Les dispositions de l'arrêté du 26 septembre 1953, relatif au financement des dépenses supplémentaires de matériel résultant de l'application de la loi n° 51-1140 du 28 septembre 1951, sont reconduites pour l'année 1954.

L'arrêté du 26 septembre 1953 déléguait aux départements, pour l'année 1953, à titre de participation aux dépenses supplémentaires résultant de l'application de la loi du 28 septembre 1951, une somme de sept francs par élève ouvrant droit à l'allocation dans le département.

Préparation au C.A. des enfants arrêtés à Beaumont-sur-Oise
 Du 2 septembre 1954 à fin janvier 1955.

**BOURSES ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT
 DU SECOND DEGRE DEPUIS LE VOTE DE LA LOI
 DU 21 SEPTEMBRE 1951**

Pour l'année scolaire	AUX ELEVES			
	Non-pupilles de la Nation		Pupilles de la Nation	
	Dans l'en- seignement public	Dans l'en- seignement privé	Dans l'en- seignement public	Dans l'en- seignement privé
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
1951-1952	5.170	4.550	540	820
1952-1953	18.600	3.600	1.580	470
1953-1954	16.180	3.600	1.720	445

(Débats : Assemblée Nationale. — Extrait J. O. du 2 mai 1954.)

Situation des suppléants éventuels victimes d'événements de guerre
 C. du 17-5-54

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission de reclasement des victimes d'événements de guerre a émis un vœu en ce qui concerne la situation des suppléants éventuels, bénéficiaires de l'ordonnance du 15 juin 1945.

Ce vœu est le suivant :

« Les suppléants éventuels bénéficiaires de l'ordonnance du 15 juin 1945 pourront se voir compter, dans le temps de mise à la disposition exigé par la loi du 8 mai 1951 pour une délégation de stagiaire, la période d'empêchement due aux événements de guerre pendant laquelle ils ont été écartés de l'administration et le temps pendant lequel ils avaient été à la disposition de l'Instituteur d'Académie avant l'empêchement. Les présentes dispositions ne s'appliquent qu'à l'égard des suppléants dont le premier recrutement est antérieur à la période d'empêchement. titulaires, sans qu'il ait été tenu compte de la période d'empêchement, devront être reclasés compte tenu de cette même période. Cette

« Elles doivent avoir effet dès la date d'inscription en qualité de suppléant éventuel, et au plus tard à la fin de la présente année scolaire ».

J'ai décidé de prendre en considération ce vœu. Vous voudrez bien en conséquence, revoir et mettre au point la situation des maîtres qu'il concerne.

Par extension de cette mesure, il doit être entendu que les maîtres mesuré ne devra en aucun cas comporter d'effet financier.

L'Association générale des institutrices des écoles maternelles tiendra son Congrès à Lille les 1er, 2, 3, 4 juillet.

Sujet : « L'évolution du caractère de l'enfant de 2 à 7 ans. Difficultés qui peuvent se présenter au cours de ce développement ». Les établissements du second degré et le recrutement des instituteurs

Comme chaque année, les services du ministère ont recherché quels a été, en 1953, la proportion des normaliennes et des normaliens issus des lycées et des collèges du second degré.

— En 1947 43 % des normaliennes admis au concours sortaient d'un lycée ou d'un collège :

- En 1948 45 % ;
- En 1949 47 % ;
- En 1950 49 % ;
- En 1951 48 % ;
- En 1952 47,6 % ;

En 1953, 52 % des normaliennes et ses normaliens admis au concours sortent d'un lycée ou d'un collège, 47 % d'un cours complémentaire, les autres ayant des origines diverses.

En effet, sur 4.099 candidats admis dans les écoles normales du premier degré en 1953, 2.132 viennent des établissements d'enseignement du second degré et 1.913 des cours complémentaires.

(Edict. Nat. du 10-5-54.)

AU B.O. 1er DEGRE

Institutrices remplaçantes de la Seine :

400 postes seront pourvus après concours.

Date : 14 OCTOBRE 1954.

Condition : être suppléante au 1-1-54.

1/10 des postes peuvent être réservés aux licenciés (sans concours).

C.E.P. (C. du 1-6-54).

Les élèves inscrits au Centre national d'enseignement par correspondance auront le choix entre deux questions en histoire-géographie et sciences :

— l'une portant sur le programme de l'année en cours ;

— l'autre sur celui de l'année précédente.

Cette réglementation est valable pour les deux sessions.

AU B.O. 1er DEGRE

Journée sans accidents (C. du 15-5-54).

Signale que 6.400 personnes sont tuées sur les routes chaque année et plus de 100.000 blessés, dont 1.000 enfants.

Engage les maîtres à enseigner les règles de « prévention routière ».

Sanction des études des boursiers de la France d'Outre-Mer admis dans les E.N. (C. du 19-5-54).

1^o Ils peuvent passer le baccalauréat et le C.F.E.N. (Certificat de fin d'études normales). Ce diplôme ne leur donne pas droit d'enseigner dans la Métropole avant la fin de leur engagement :

2^o Les boursiers non titulaires du baccalauréat ne peuvent passer le C.F.E.N. mais peuvent obtenir une attestation d'études pédagogiques les dispensant, après avis du ministre de la France d'Outre-Mer, des épreuves écrites et éventuellement orales du C.A.P.

Stages d'éducation physique et rythmique pour les maîtres des classes de perfectionnement.

10 jours - Deuxième quinzaine de juin - A Aix-en-Provence - 20 participants.

Date de publication de la circulaire : 20-5-54.

Dernier délai d'inscription : 31-5-54.

DEUXIÈME DEGRE

Séctions M et M' : fin de la tolérance en 1954, qui permettait aux candidats de la série M d'être dispensés de la deuxième langue vivante. Cours rattrapage possible en seconde, etc. B.O. N° 18

Organisation B.E.C.P. : par priorité travail fait par personnel du deuxième degré. Rémunération d'une correction par copie. B.O. N° 18

Appartements et échanges interscolaires : Principe excellent mais aucun crédit, sauf le remboursement du voyage en 3^e classe du maître et des compléments de bourse pour les élèves. Il n'y a pas de petites économies. B.O. N° 19

Attribution de bourses pour le lycée français de Londres. B.O. N° 19.

PREMIER DEGRÉ

PRIORITÉ A NOS TACHES SYNDICALES

L'affront a été profondément ressenti. Nous garderons longtemps le souvenir de cette aumône mensuelle de 166 fr. 60 qui concrétise éloquemment le mépris dans lequel on nous tient.

par C. PINOTEAU

Comment en est-on venu là ? Nous avons pourtant rempli notre tâche pédagogique avec toute la conscience professionnelle dont est capable ce corps des instituteurs. Oui mais voilà, la pédagogie depuis déjà quelques décades ne suffit plus. Il ne faut plus se résigner à voir chaque jour devant nos yeux, dans notre classe, notre commune ou notre région l'Ecole se dégrader un peu plus dans ses locaux, dans le nombre et la qualité de son personnel, dans son indépendance toujours remise en question. Il ne faut plus accepter tel ou tel fait — insignifiant en apparence — et qui peut n'atteindre au début que notre personne de maître : un défaut de confort dans notre classe par exemple. Tout est lié. Insensiblement, le maître qui s'est résigné à se voir brimé s'habitue à voir ses élèves brimés par quelque autre désconfort qui deviendra bientôt manque d'hygiène et même insécurité. Il faut prendre conscience enfin des choix financiers, économiques, politiques dans lesquels peut se développer une Ecole publique répondant aux besoins modernes.

Dans quel cadre efficace pouvons-nous mener une action quotidienne de détail en même temps qu'une action générale, sinon au sein de notre organisation syndicale ? Le S.G.E.N. par le travail de ses **SECTIONS ET DE SES SOUS-SECTIONS LOCALES** permet cette défense pied à pied d'une Ecole qui tend à s'effondrer morceau par morceau. Le S.G.E.N., grâce à **LA PENSEE syndicale** qui l'anime, permet de prendre conscience des problèmes généraux dont dépend en définitive le sort d'une école de hameau, d'un lycée ou d'un laboratoire de la Recherche Scientifique. Enfin, comme l'indique le compte rendu de la première journée du Congrès national de Pâques publié dans ce numéro, le problème est posé d'un **SERVICE POLITIQUE** qui, sur le plan extra-syndical, doit permettre aux syn-

diques qui le désirent de mener une action politique cohérente avec leur action syndicale.

Nous sommes, il est vrai, surchargés de tâches, souvent surmenés physiquement, voire psychologiquement. Mais il y a **UNE HIERARCHIE DANS NOS TACHES**, un **ORDRE D'URGENCE**, une **PRIORITE A ACCORDER A NOS ACTIVITES SYNDICALES**. La conjoncture le réclame instamment : l'Ecole est menacée ; ses maîtres — car tout est lié — sont bafoués ; la Nation tout entière traverse de graves périls, notamment dans ses prolongements extra-européens.

Nous ne répondrons pas à la provocation gouvernementale par une manifestation passagère de mauvaise humeur ou des réactions d'une ironie médiocre qui pourraient faire croire à l'infantilisme d'un corps qui fut jadis le porteur viril et dynamique des grandes idées révolutionnaires. A cet infantilisme nous ne voulons pas croire. Ces idées généreuses nous n'avons pas cessé de les porter. Mais il nous faut les faire revivre, il nous faut contribuer à les rendre vraies **POUR TOUS** par des moyens techniques et rationnels que sont une politique syndicale, une politique économique et sociale, une politique « tout court ».

La décision que nous prendrons d'accorder la priorité, après notre travail professionnel, à une action syndicale **DE LONGUE HALEINE**, peut nous redonner confiance. Elle peut nous permettre de lutter contre ce désespoir plus déprimant que tout qui nous envahit à considérer la situation de ce pays. Que nous étudions les conditions de la prochaine rentrée scolaire dans notre canton ou notre quartier, que nous participions à l'élaboration et à la poursuite d'une action revendicative, que nous réfléchissons hors syndicat aux problèmes politiques, nous travaillerons car **TOUT EST INDISSOLUBLEMENT LIÉ** pour les Instituteurs, pour l'Ecole, pour la Nation tout entière.

C. PINOTEAU.

Nota. — L'auteur de l'éditorial « Inquiétudes » (numéro 140) était J. Brocard.

sidents de commissions de l'E.N. et des Finances ont été alertés par le secrétariat, dès la parution des décrets.

En outre, sur proposition de Perrin, le bureau retient l'idée, pour la prochaine année scolaire, en manière de protestation contre le scandale de notre « indemnité spéciale » de 2.000 francs par an, du refus de participer aux multiples collectes pour lesquelles maîtres et élèves sont sollicités. Le C.N. du 19 juin dira s'il retient cette proposition.

II. — B.E.P.S.

Le bureau rappelle :

a) que, pour les instituteurs, les vacances commencent le 1er juillet. Il ne peut donc être question de leur imposer un service au-delà du 30 juin.

b) Nos collègues de C.C. qui seront convoqués en juillet ne reprendront la classe qu'une semaine après la rentrée officielle (17 septembre).

c) Correction : un seul correcteur rémunéré.

III. — Programme du C.N.

Le bureau approuve le programme proposé.

IV. — Questions diverses.

Démarches personnelles. — Enquêtes à lancer.

PERMUTATION

institutrice titulaire Saône-et-Loire permuteraient Hautes-Alpes. Ecrire S.G.E.N., 26, rue de Montholon, Paris (9^e).

AIDE AUX REMPLACANTS

De nombreuses inscriptions et demandes de renseignements nous parviennent concernant le fonctionnement de notre service de préparation au C.A.P. Une circulaire détaillée sera adressée aux intéressés dans la première quinzaine de juillet — éventuellement nous communiquer adresse de vacances —. Aujourd'hui nous nous contenterons d'insister sur deux points :

— La préparation est gratuite — sauf frais de poste ;
— Les formalités d'inscription sont des plus réduites ; il suffit d'envoyer nom, adresse à :
Commission d'aide pédagogique aux remplaçants
S.G.E.N. — C.F.T.C.
26, rue de Montholon — Paris-9^e

Les réflexions du grincheux

NOTE DE MÉRITE : M

(A PROPOS DU BARÈME DE PROMOTION)

Ce fameux facteur M déshonorera toujours une formule — quand ce serait celle d'Einstein — car il n'a mathématiquement parlant aucune valeur.

C'est un chiffre enregistré à un altimètre (nous le supposons toujours en parfait état de fonctionnement ?...) qui au lieu de donner l'altitude par rapport au niveau de la mer, la donne par rapport à une nuée qui serait elle-même le jouet des vents.

M est en effet basé sur la notion de « SAINE PEDAGOGIE ».

Or la « saine pédagogie » actuelle a passé tellement longtemps pour folle, et la plus folle actuellement a tellement de chances de devenir la plus saine de demain... que j'admire en vérité qu'on ait songé à traduire en valeur mathématique l'expression d'une telle fluctuation et à y attacher sérieusement la moindre importance.

X

En éducation — s'il faut en croire P. Hamp — nous sommes des « antiquaires de l'esprit », nous « cultivons l'anachronisme » avec un zèle infatigable.

Dans les meilleurs cas, nous sommes de dix ans en avance sur ceux qui sont de 50 ans de retard — comme disait un mien directeur d'école normale.

Notre idéal pédagogique — celui qu'on impose aux fonctionnaires-éducateurs à coups de notes chiffrées — est celui qu'ont rêvé pour les petits garçons qu'ils étaient aux environs de 1910, nos inspecteurs généraux. (J'ai tenu compte en écrivant cette date de l'âge moyen des susdits inspecteurs.)

Or nous devrions éduquer une génération qui sera atomique (à moins qu'elle ne soit atomisée avant ?) que nous le voulions ou non.

X

A l'école paléolithique s'imposait la taille du silex...

A l'école moyenâgeuse, l'équitation, le tir à l'arc et la façon la plus élégante de répartir les coups d'estoc et de taille...

A l'école « précieuse », l'étude de la carte du Tendre et un mélange piquant de théologie et de libertinage...

A l'époque de la Régence, beaucoup de rationalisme encyclopédique et d'économie politique...

Au début de notre siècle un savoureux mélange de classicisme rigide et du romantisme débraillé pour dreyfusards — de mathématiques du bon artilleur pour antis.

Et bientôt « boum ! » pour les uns comme pour les autres.

X

C'est l'outil qui conditionne la civilisation : la pierre, le bronze, le fer, puis la vapeur ont eu leur civilisation respective.

C'est dans la mesure où les hommes ont su et voulu s'adapter aux conditions nouvelles créées par un outil nouveau qu'ils ont pu survivre. La vie est et doit être une adaptation continue aux bonds successifs d'une technique. Demain, il faudra nous adapter à l'énergie atomique.

Nous aussi, maniant aujourd'hui ces outils nouveaux que sont une fraiseuse, une scie circulaire, un marteau pneumatique, une machine à souder, une pelle à vapeur, nous allons

Démarches à la direction du Premier Degré

I. — Circulaire du 15-1-1954 (Services pris en compte pour l'attribution d'une délégation de stagiaire).

Comme nous l'indiquions dans notre compte rendu d'audience du 6 mai (voir E. et E. N° 140, page 19), nous avons adressé une note à la Direction le 13 mai.

Une réponse en date du 11 juin ne nous donne pas entière satisfaction. Nous interviendrons à nouveau pour préciser notre position.

II. — C.C. d'Enghien : Une section spéciale, non reconnue par l'E.T. fonctionne depuis plusieurs années. Chaque année des élèves se présentent au C.A.P. de dessinateur en mécanique. Les trois dernières années ont été marquées par des succès. Cette année, sans avertissement préalable, les candidatures des élèves du C.C. d'Enghien sont rejetées par une commission de l'Enseignement technique. Alertés par notre camarade Merlet, nous intervenons le 19 mai auprès de M. Lebrette, directeur adjoint du Premier degré.

Le 30 mai, nous recevions du directeur du C.C. d'Enghien une lettre « nous remerciant pour notre intervention rapide ».

Le problème des relations entre le Premier degré et l'E.T. reste posé. M. Lebrette souhaite y trouver une solution rationnelle.

III. — Retraités. — Validation de services d'auxiliaires (9 juin).

Contrairement à certaine déclaration du ministre, aucune disposition légale ne permet pour l'instant à des retraités de faire valider des services d'auxiliaire.

Une proposition de loi a été déposée à cet effet.

Il y a tout lieu de penser qu'elle aboutira. Nos collègues retraités seront informés des modalités prévues.

IV. — Affaires suivies.

a) C, Elève-maitre — demande transmise et appuyée le 19 mai. Réponse favorable le 9 juin.

b) Z, apaisements (19 mai).

c) Madame L. (9 juin) — Demande à adresser à l'I.A.

Jean BROCARD.

construire un monde nouveau, aussi différent de celui dans lequel nous vivons, que Ninive et Babylone l'étaient des agglomérations paléolithiques...

Avec nos idées, nos concepts qui, aujourd'hui sont ceux d'hier, chacun de nous veut forcer le monde, le faire marcher comme il ne peut plus marcher, en faisant tout à rebours...

E. SCHUELLER (Faire Vivre).

X

Les machines seront magistrales en arithmétique et les écoliers n'auront plus à passer de tristes heures sur la table de multiplication. Les écoles, au lieu de préparer les élèves à une vie de corvées, leur enseigneront le chant, la danse, le théâtre, la peinture et le sentiment d'affection naturelle qui s'épanouit entre les hommes au sein d'une heureuse abondance...

Lord Bertrand RUSSEL.

Je pense que vous avez pigé. Après cela venez me parler de nos « saine pédagogie » à la traîne... d'après laquelle sont cotés les éducateurs de l'âge atomique.

Et dire qu'il y a des gens apparemment graves qui semblent prendre cela au sérieux.

X

Non, puisque promotions il faut...

Puisque rivalité, avancement, faveur et disgrâce ne sauraient rester de vains mots...

Puisque la belle et noble émulation ne doit pas disparaître de la surface de la terre...

Puisque cette « struggle for life » doit être mathématique, donc préemptoire et indiscutable, qu'elle ait lieu — non sur le terrain par trop mouvant de la « saine pédagogie » — mais sur le ring, la piste ou le stade pour les jeunes — et pour les chevronnés, aux échecs ou à la belote.

Ce sont là des terrains où existe une tradition de fair play et où nous nous inclinerons plus volontiers que devant cet M fluctueux et pédant.

Alors les vaincus, se souvenant de Pindare, Dédieront aux vainqueurs une ode très hilare.

L'INSTITUTEUR M.M. 0,0001.

SECOND DEGRÉ

ACTION ET ÉLECTIONS

Le mercredi 2 juin, la presse du matin nous apprenait que la F.E.N. avait décidé de repousser de huit jours la correction de l'examen d'entrée en 6^e qui devait avoir lieu le lendemain. Nous apprenions en même temps que le S.E.R.P. (groupement parisien des Syndicats affiliés à la F.E.N.) avait décidé, lui, la grève totale de ce même examen d'entrée en 6^e.

Cette double décision, totalement inattendue, nous n'avons pas cru devoir l'approuver ni la suivre. Ce ne fut pas une réaction d'humeur, quoique l'humeur eût trouvé là une ample justification. Ce fut une réaction de bon sens.

Le Comité d'Action Universitaire, réuni le jeudi précédent, avait examiné, entre autres moyens d'action, la grève possible de l'examen d'entrée en 6^e, et personne ne l'avait soutenu sérieusement. Le caractère particulièrement choquant qu'elle présente paraissait évident à tous. Ce moyen déjà discutable s'il avait été sérieusement préparé, et annoncé de longue date, prenait un aspect assez odieux lorsqu'il était décidé la veille de l'examen. Telle fut la réaction des responsables du S.G.E.N. S'il s'était agi d'une action correcte, je déclare ici que j'aurais fait passer au second plan l'amour-propre, et aurais négligé le fait que le S.G.E.N. n'avait pas été consulté. Mais l'action déclenchée risquant en réalité de faire plus de mal que de bien à la cause universitaire, ceux d'entre nous qui purent se rencontrer dans la matinée du mercredi 2 juin, décidèrent la non-participation du S.G.E.N. Ils parèrent au plus pressé en communiquant à la radio et à la presse le texte suivant :

« Le Syndicat Général de l'Education Nationale (C.F.T.C.) confirmant la position prise par ses représentants à l'intérieur du C.A.U. écartant toute grève des examens au niveau de la classe de 6^e, refuse de s'associer au mouvement déclenché par la Fédération de l'Education Nationale, et demande à ses adhérents CONVOQUES pour les concours d'entrée en 6^e de surveiller les épreuves et de corriger les copies dans les délais réguliers. »

Une circulaire fut préparée, qui parvint aux établissements le vendredi : nous ne pouvions faire mieux ni plus vite.

Cette grève fut, en vérité, un coup d'épée dans l'eau. Nous ne la rappelons que pour l'histoire, et pour rassurer ceux de nos camarades qui auraient été surpris de nous voir rompre pour la première fois le front uni des enseignants. Notre position n'a pas changé, et notre désir d'action demeure le même. En fait, le C.A.U. s'est réuni depuis, et il y fut à peine question de ce mouvement mort-né. Passons donc l'éponge, et envisageons la suite. L'accord est réalisé dès maintenant pour la grève des examens en septembre. Le dispositif sera mis en place dès avant la fin de l'année scolaire. Je ne puis, dans cet article rapide, exposer les raisons multiples qui ont conduit, en accord avec la Société des Agrégés, les organisations du C.A.U. (S.N.E.S., S.N.E.T., S.G.E.N.) à utiliser pour la seule session de septembre le mandat que leurs adhérents leur ont donné par référendum. Ces raisons, je les exposerai demain (samedi 19) au Comité National, à qui je demanderai de les évaluer et de confirmer la décision prise. Que nos collègues se préparent à cette nouvelle bataille. Nous mettrons, quant à nous, tout en œuvre, — et nous utiliserons les leçons fort précises que nous avons tirées de notre grève de 1951, pour que cette lutte soit efficace.

Ce même mercredi 2 juin avait lieu le premier tour des élections au Conseil d'Enseignement du Second Degré. Ce scrutin nous impose certaines observations. Tout d'abord il y a, de la part de la direction du Second Degré, une légèreté incroyable en ce qui concerne les élections en général. Nous l'avons vu décider les élections aux Conseils Académiques pour le

6 janvier 1954, selon les modalités d'une loi non encore promulguée. Il a fallu faire reculer la date. Les conditions dans lesquelles ont eu lieu, le 20 mai, les élections à la C.A.P. des dames sténo-dactylos ont été également un peu extravagantes, personne (pas même le ministère) ne sachant exactement qui votait ni où se trouvait les électrices. Il a fallu que le S.G.E.N. intervienne pour pouvoir présenter normalement une liste de candidates. De même, les élections au Conseil d'Enseignement ont été préparées dans les conditions les plus difficiles pour les Syndicats, directement intéressés. La décision est datée du 10 mai. Nous avons eu trois semaines pour solliciter les candidatures, constituer nos listes, faire imprimer les bulletins, et les expédier dans les établissements. C'est un tour de force que nous avons réalisé, grâce au dévouement de quelques-uns. Mais il nous a été impossible d'établir la liaison, en principe souhaitable, avec toutes les Sociétés de Spécialistes.

Il y a mieux. A l'heure actuelle, nous sommes dans l'impossibilité de fournir les résultats définitifs de ces élections. Parce que l'Académie d'Alger n'a pas voté. Le 2 juin, coïncidant avec la fin du Ramadan, était en Afrique du Nord, jour férié. Le Rectorat d'Alger, de sa propre autorité, avança les élections au 31 mai. Or, à cette date, les bulletins de vote syndicaux n'étaient pas arrivés ! Le vote d'Alger est donc nul. Mais les classes étant terminées là-bas à l'heure actuelle, il faut maintenant attendre le mois d'octobre prochain pour procéder au vote, donc pour publier les résultats.

Il y a là une responsabilité directe du Rectorat d'Alger. Mais nous nous permettons de faire remarquer que la date du 21 juin prévue par l'administration pour un deuxième tour éventuel aurait été également impraticable en Afrique du Nord ! Enfin, il y a dès maintenant dans ces élections un certain nombre d'anomalies. D'une part, les bulletins de vote ne sont pas arrivés dans certains établissements lointains (les Antilles en particulier), et même dans certains établissements de la métropole. Nous savons que les bulletins S.G.E.N. ne figuraient pas dans les salles de scrutin de plusieurs établissements. Quant au vote d'octobre en Algérie, nous pouvons dire qu'il ne sera pas ce qu'il aurait été en juin. Du fait des mutations, des changements de catégorie, certains électeurs voteront deux fois, d'autres pas du tout. Nous avons toute une série d'arguments, sur lesquels nous nous fonderons pour demander demain 19 juin au Comité National de réclamer fermement l'annulation du scrutin du 2 juin. Bien entendu, les frais du nouveau scrutin seraient mis à la charge de l'administration, responsable de ce désordre. Le Comité National décidera de l'opportunité de cette démarche.

Les résultats que nous possédons en ce moment confirment amplement la présence du S.G.E.N. dans l'Université. Il ne nous est pas, dès maintenant, interdit d'espérer remporter quelques sièges, et si, dans la plupart des collèges la majorité ne semble pas devoir échapper au S.N.E.S., le pourcentage des voix du S.G.E.N. est partout important. Ces résultats, obtenus malgré les positions hâtives et parfois inconsidérées de certaines Sociétés de Spécialistes, et une circulaire regrettable de la Société des Agrégés, nous font un devoir de remercier dès maintenant nos camarades de leur fidélité.

J. MOUSSEL.

BIERVILLE 54

du 18 au 25 Juillet

Promotions d'Échelon 1953-1954

La direction générale de l'enseignement du second degré fait connaître que la session des commissions administratives paritaires qui devait se tenir du 21 au 26 juin, en vue d'examiner les promotions d'échelon est de nouveau différée. Elle se tiendra au début du mois d'octobre.

PROPOS SUR LE DESSIN

Au cours de sa dernière session, le Conseil Supérieur de l'Education Nationale a eu à connaître et à se prononcer sur un projet apportant modification à la composition d'un des quatre certificats du nouveau diplôme de dessin et d'arts plastiques, qui à lui seul se substituerait aux précédents certificats d'aptitude à l'Enseignement du dessin premier degré et degré supérieur, en y ajoutant les travaux manuels. (Dès que nous serons en possession de ce projet nous en commenterons la teneur.) La chose m'a été contée par un collègue scientifique membre dudit Conseil. Ce projet, tenu secret par la Direction de l'Enseignement du Second degré pour on ne sait quelles raisons, n'a pas reçu l'agrément de l'assemblée. Le représentant du personnel des disciplines artistiques a fait des réserves ; il a regretté n'avoir pas été tenu en temps utile au courant de cette modification, d'être amené à exprimer une opinion engageante l'avenir sans étude préalable. Nous ne pouvons que l'en féliciter, approuver son attitude que les événements justifient assez.

Trois semaines avant les examens des certificats, il a été signifié aux candidats, ce sur leur convocation, que le format de l'épreuve d'après la bosse est ramené au 1/4 raisin. La chose est regrettable pour ne pas dire condamnable. J'ai manifesté mon étonnement à deux reprises pour des faits du même ordre. Administrativement tous les renseignements sont publiés dans le bulletin de l'Education Nationale ; il est facile de se le procurer ; nul n'est censé ignorer la loi. Il y a un centre de préparation officielle au lycée Claude-Bernard qui ne refuse jamais de donner, avec beaucoup de complaisance, je me plaît à le souligner, toutes indications utiles en vue des examens, concours et certificats. Il n'en reste pas moins vrai que, dans l'état actuel des relations entre le Second degré et l'extérieur, la diffusion des renseignements n'est pas organisée de telle manière qu'elle ne prête le flanc à aucune critique. Les candidats isolés de province plus particulièrement risquent d'être tenus à l'écart. Il en a été ainsi l'an dernier : pour le certificat de dessin, épreuve de sciences naturelles (sujet : le chat), où le candidat devait faire un commentaire scientifique mettant en évidence les caractères définissant les carnivores ; pour l'épreuve de perspective dont les directives, accompagnées de croquis publiées dans le bulletin de l'Education Nationale, ont échappé à bon nombre d'entre eux. Ne pourrait-on trouver un autre système de diffusion, un complément de diffusion pour toutes les Ecoles d'art, pour tous les centres de province ?

Que l'on ne s'étonne pas si de violentes critiques « contre certaines chaufferies spécialisées qui ne dépendent ni de la Direction des Arts et Lettres, ni par conséquent des Ecoles nationales des Beaux-Arts » s'élèvent ensuite. Le mot « séminaire » a même été prononcé à leur endroit. Le malheur des temps n'est guère propice à la bonne humeur et à la gentillesse. La hargne a bien des excuses si consciemment ou inconsciemment on prête le flanc aux manifestations de cette humeur.

Nous avons mieux à faire qu'à nous irriter contre elle.

Mieux vaut essayer de faciliter les choses, de comprendre la jeunesse, ses aspirations qui lui permettraient de ne pas perdre cœur, sans en attendre de reconnaissance en retour. La critique y perdra ses droits. D'inévitables erreurs, même commises de bonne foi, nuisent à la meilleure des causes, la privent d'éléments qui, déçus, se tournent vers d'autres destins et vont apporter ailleurs leurs possibilités. La place donné à l'intention ne peut qu'accentuer le divorce entre l'Enseignement des Beaux-Arts et l'Enseignement du Second degré, prolonger un regre-

table malentendu (les torts sont rarement à sens unique). Les oppositions quasi irréductibles que soulève tout appelle à la conciliation, à l'entente, en sont la preuve.

Si l'on me demandait de quel droit j'écris ces choses, je répondrais : « du droit qu'à tout homme libre et qui « va pensant de dire hautement dans l'intérêt général, « ce que beaucoup pensent et disent tout bas » ; mais qui l'entendra ou voudra l'entendre ?

D'ailleurs la liberté intéresse-t-elle encore !

Je lis dans la préface d'« Education Plastique », revue pédagogique adressée à chacun de nous par la Société des professeurs de dessin au paragraphe 5 : « Cette revue se refuserait à toute polémique, mais chacun pourrait dans la question traitée, exposer des expériences, formuler des hypothèses sur les faits présentés ». Y aurait-il un conformisme de fait ? Une doctrine unique placée sous le signe de l'efficacité ! Je le demande. Par cette pédagogie à sens unique ne risque-t-on pas d'aliéner la liberté la plus essentielle, celle de l'esprit critique ? « Or, « c'est la plus nécessaire, car elle est la vraie, la seule « garantie de l'individu pensant qui est perdu si dans la « recherche suprême de la vérité, sa vérité, il accepte de « s'en remettre au seul expert ». Nous n'entrerons pas aujourd'hui dans le fond du débat. Le dessin seul nous intéresse. A l'image des concours et des horaires le papier se rétrécit. L'Ecole Polytechnique est le dernier bastion, le dernier point d'appui qui conserve une épreuve de dessin d'après la bosse au concours d'admission. Je pense malgré moi à la « Peau de chagrin » de Balzac. Qu'adviendra-t-il de notre enseignement du train où vont les choses sous le signe du seul utilitarisme ?

Tout le drame est là.

Si j'avais, au seuil de la prochaine année scolaire, un vœu à formuler, il concerne l'avenir du dessin. Je souhaite ardemment qu'il demeure fidèle à sa mystique, qu'on n'oublie pas de quel esprit il est en dépit des exigences et des entraînements de la technique, en dépit des courants contraires. Face aux fluctuations de la pédagogie, cette veste retournée sans cesse, remise à l'envers puis à l'endroit et qui finalement n'est autre chose que ce qu'elle est, qu'il demeure, dis-je cette « chose mentale » chère à Vinci à la fois art et science, moyen de culture équivalent de la culture littéraire et scientifique propre au Second degré qui n'a pas pour but premier « d'apprendre immédiatement telles connaissances, mais « de donner à l'élève pour les années suivantes, un instrument de travail lui permettant de recueillir et d'assimiler lui-même les enseignements tant de la vie que du métier ».

Jean AUFORT,
Représentant du personnel
aux Commissions Administratives paritaires.

ELECTIONS A LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DES STENODACTYLOGRAPHES

Direction de l'Enseignement du Second Degré
S.G.E.N. : 534 voix;
F.E.N. : 1.125 voix.

Elues S.G.E.N. :

Titulaire : Mlle DULUC (Saint-Louis);
Suppléante : Mlle BRUN (C.N.E.P.C.).

CHRONIQUE DES CATÉGORIES

ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

Maîtres auxiliaires et Stagiaires d'Enseignement

PROMOTIONS

Comme indiqué dans le précédent numéro d'Ecole et Education, la Commission Administrative Paritaire Nationale de l'Enseignement du Second Degré chargée d'établir les propositions de promotions d'échelon et de classe des Adjoints d'Enseignement et Professeurs Adjoints, devait se réunir le samedi 26 juin après-midi.

Le Ministère a décidé de reporter une fois encore cette Commission : les promotions ne se feront maintenant pas avant le mois d'octobre prochain. Inutile par conséquent de vous « inquiéter » si vous ne recevez pas de réponse de votre représentant à la C.A.P.

Résultats de l'enquête organisée en mars sur la situation des A. E.

Au 18 avril, les réponses émanant de 107 établissements étaient parvenues...

Cela permet-il de tirer des conclusions valables ? Assurément. D'autant plus que ces réponses — d'établissements mixtes, comme d'établissements de garçons ou de jeunes filles — proviennent d'un peu toutes les Académies.

Mais, avant d'argumenter, il faut des chiffres. Les voici, groupés en 11 tableaux :

I. — NOMBRE DE REPONSES :

Emanant d'établissements de garçons	37
— de jeunes filles	44
— mixtes	26
Total	107

II. — ÉTUDES SURVEILLEES ET ÉTUDES LIBRES :

Surveillées	537
Libres	25

Total	562
-------	-----

III. — POSTES D'A.E., P.A. ET S.E. (POURVUS) :

	H.	F.	T.
A.E. rectoraux	86	63	149
» stagiaires	30	27	57
» titulaires	171	203	374
P. A.	17	20	37
S.E. licenciés	15	81	96
» non licenciés	90	55	145
Recapitulation :			
A.E.	580		
P.A.	37		
S.E.	241		

DÉMARCHE AU MINISTÈRE pendant les vacances

Adresser le courrier à GUIEU, S.G.E.N., 26, rue Monalon, Paris 9^e.

IV. — S.E. FAISANT LE TRAVAIL D'UN A.E. (c'est-à-dire au moins études à direction pédagogique du travail) :

	Oui	Non	En partie
Etablissements de garçons	16	8	3
— de jeunes filles	19	12	6
— mixtes	9	8	3
	44	28	12

V. — SUR LE NOMBRE TOTAL DES A.E., COMBIEN ONT UN SERVICE COMPORTANT DES HEURES RÉGULIÈRES D'ENSEIGNEMENT ?

Dans établissements de garçons	108 (1)
— mixtes	77
— de jeunes filles	117
Total	302

Soit 52 %

(1) Dont 5 pas dans leur lycée.
Peut-on mettre en cause la mauvaise volonté des chefs d'établissements ? Je ne le pense pas, car...

VI. — NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DANS LESQUELS IL Y A, AU MOINS, 1 A.E. AYANT 1 HEURE RÉGULIÈRE D'ENSEIGNEMENT :

Oui	96
Non	7
Etablissements sans A.E.	4

VII. — HEURES D'ENSEIGNEMENT ASSURÉES RÉGULIÈREMENT PAR :

	Dans établissements de B.	de J. F.	mixtes	Total
A. E.	695	1.001 1/2	711 1/4	2.407 3/4
P. A.	20			20
S. E.	22 1/2	132 1/2	74 1/2	229 1/2
M. I.	11	43	44 1/2	98 1/2

VIII. — LES HEURES D'ENSEIGNEMENT FAITES PAR LES A.E. SONT :

intégrées au service et déduites des 36 heures dues dans 92 établissements ;

ajoutées au service de 36 heures et payées en heures supplémentaires dans 4 établissements.

IX. — LES HEURES CORRESPONDENT-ELLES À LA SPECIALITÉ DE L'A.E. ?

	Dans nombre d'établissements de G.	J. F.	Mixtes
Tout à fait	29	33	14
En partie	4	7	6
Pas du tout	1	2	

**BIERVILLE FORME
LES MILITANTS**

X. — TABLEAU, PAR DISCIPLINES, DU NOMBRE D'HEURES D'ENSEIGNEMENT FAITES :

	Par A.E.	S.E. et P.A.	par M.I.	T
Allemand	147	31		178
Anglais	431	69 1/2	13	513 1/2
Espagnol	75 1/2	22 1/2	6 1/2	104 1/2
Italien	45 1/2			45 1/2
Russe	6			6
Educ. musicale	2			2
Couture	10	3		13
Dessin	7	25		32
Enseign. comm.	5			5
Lettres	772 3/4	23 1/2	27	823 1/2
Hist. Géo. Inst. civique	404	13 1/2	19	436 1/2
Philo	39	9 1/2		48 1/2
Math	263 1/2	7		278 1/2
Physique-chim..	97	12	15 1/2	124 1/2
Sciences Nat.	149 1/2	15 1/2	7	172

XI. — M.A. ASSURANT SERVICE COMPLET D'ENSEIGNEMENT

(Complet : 18 h., mais pas forcément — quoique en général — dans la même matière)

41	dans établissements de garçons
51	de jeunes filles
45	mixtes

137

SPECIALITES

	Dans établissements de		
	G.	J.F.	Mixtes
Allemand		3	1
Anglais	7	10	12
Espagnol	4	5	1
Italien		2	
Russe	2		
Enseignement commercial		4	
Musique-chant		2	
Travaux manuels		1	
Lettres	14	8	14
Histoire, Géo., Inst. civique	2	3	3
Math	5	8	2
Physique, Chimie	2	3	7
Sciences nat.	5	1	5
Gymnastique		1	

ACTIVITÉ DU BUREAU DU 2^e DEGRÉ

Présents : Mmes Deslandres, Girard, Huck ; MM. Devarieux, Labigne, Littaye, Mousel, Raymond de Lage, Rouxéville, Ruhlmman.

Mousel rend compte des négociations relatives à l'action revendicative. Le bureau mandate Mousel pour provoquer une réunion du C.A.U. afin de coordonner l'action des divers syndicats. Mousel rend compte des élections au Conseil d'enseignement (Alger ne votera sans doute qu'au mois d'octobre) et des difficultés qui se sont élevées du côté de la Franco-Ancienne.

Le bureau revoit en détail le programme de la réunion du C.N., section du second degré. Le C.N. décidera des modalités d'une grève éventuelle des examens ; il décidera aussi si nous pouvons accepter la procédure suivie pour les élections aux Conseils d'enseignement.

Le bureau prend connaissance des résultats des élections aux C.A.P. qui lui sont présentés par Mme Huck pour les secrétaires d'établissement (1 siège S.G.E.N.), et par Mme Girard pour les Maisons de la Légion d'honneur (5 sièges S.G.E.N. sur 8, pour le personnel d'enseignement et de surveillance).

M. I. et S. E.

du Second Degré et de l'E. T.

A LA VEILLE DES VACANCES

Le Bureau National M.I.-S.E.

— Remercie tous les camarades adhérents et militants qui l'ont constamment soutenu dans sa tâche et qui ont permis un nouveau et très sensible progrès de notre section.

— Souhaite à tous succès aux examens et bonnes vacances ; dit à ceux qui ont échoué de ne pas se décourager et de préparer sérieusement la session d'octobre ; de bons résultats universitaires faciliteront la tâche des militants qui défendent votre avancement vers la ville de Faculté.

— Invite les futurs militants à la session de formation syndicale à Bierville : l'année syndicale ne sera close qu'après cette session où le nouveau Bureau national prendra ses fonctions.

N'oubliez pas de :

— faire connaître à vos responsables académiques votre situation universitaire et vos vœux très précis pour l'an prochain ;

— envoyer à OLLIER (Petit Lycée B.-Pascal, Clermont-Ferrand) la fiche de renseignements parue dans le numéro 140 d'Ecole et Education, si vous avez fait une demande de délégation ministérielle d'adjoint d'enseignement.

— faire connaître le S.G.E.N. autour de vous pour qu'il puisse rendre à vos jeunes collègues les mêmes services qu'à vous, si vous participez au stage de formation des maîtres d'internat.

Henri PERES, Collège Technique, Lorient.

Emmanuel DEVARIEUX, Lycée St-Louis, Paris

Henri BOUGARD, Lycée de Talence (Gironde)

Mme Huck informe le bureau que les lycées de J. F. pourront désormais faire nationaliser leur internat ce qui permettra aux agents de rentrer dans le régime général des agents de lycée.

Devarieux demande l'étude par la commission des statuts et traitements, d'un contre-projet de statut des M.I. et S.E. présenté par la section ; le bureau prendra ensuite position sur ce projet. Devarieux informe le bureau que l'administration veut imposer aux M.I. de Saint-Louis un service de vacances jusqu'au 4 août.

Nous prions nos Adhérents de s'adresser à nos Annonceurs pour leurs achats, en se recommandant du Bulletin.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le recrutement des professeurs certifiés

COMMENT AIDER LES CANDIDATS QUI SONT DEJA DANS LES CADRES ?

Au Congrès National de Pâques, les maîtres auxiliaires, adjoints d'enseignement et répétiteurs ont exprimé avec force leur désir légitime de devenir professeurs titulaires et ont réclamé d'une part que l'on tînt compte des services qu'ils ont rendus et qu'ils rendent encore à l'Education Nationale, d'autre part que des facilités spéciales leur fussent accordées pour se présenter avec des chances raisonnables aux concours de recrutement.

Après une longue et intéressante discussion, une motion a été adoptée à l'unanimité moins une abstention, « mandatant le Bureau National pour engager une étude des modalités que pourraient prendre ces facilités spéciales ».

par Jacques LOUIS

Il est incontestable que les jeunes gens désireux d'entrer dans l'Enseignement technique se heurtent à de grandes difficultés : les postes d'adjoints d'enseignement sont très peu nombreux, une soixantaine pour toute la France ; les postes de répétiteurs sont désormais attribués aux titulaires d'une licence ; les maîtres auxiliaires ont un service aussi chargé que leurs collègues titulaires, auquel s'ajoutent les tâtonnements des débutants et l'incertitude du lendemain. Pour devenir professeur certifié, ils n'ont qu'un seul moyen : le C.A.P.E.T., car ils ont passé l'âge de se présenter en première année à l'E.N.S.E.T., qui, d'ailleurs, ne pourrait pas les accueillir.

Mais comment être reçu au C.A.P.E.T. quand on assure déjà 36 heures de surveillance ou 18 heures d'enseignement, que l'on est souvent éloigné des villes de Faculté et que la spécialisation de la plupart des diplômes de l'Enseignement Supérieur contraste avec la polyvalence des professorats ?

D'où les revendications de nos jeunes camarades, dont certains demandent la création d'un concours réservé aux candidats exerçant déjà des fonctions d'enseignement ou de surveillance, à l'initiation des concours internes de certains administrations ou du double concours de l'Ecole Nationale d'Administration, ou l'attribution de points supplémentaires s'ajoutant à ceux qu'ils auraient obtenus aux épreuves du C.A.P.E.T.

Mais la solution du double concours soulève des objections. Chaque administration a des usages qui lui sont propres, et le fait que les P.T.T., les Ponts et Chaussées ou l'Ecole Nationale d'Administration organisent des concours de ce genre n'est pas un argument forcément valable pour l'Education Nationale. Il faudrait aussi s'assurer que le projet n'entraînerait pas les protestations des Sociétés de Catégories (Anciens de l'E.N.S.E.T., Société des Certifiés), qui défendent d'autant plus le titre de « certifié » que c'est pour le moment le seul avantage de leurs adhérents.

Au reste, s'il était créé, le double concours ne tirerait pas automatiquement d'affaire tous les candidats, le succès des uns s'accompagnant évidemment de l'échec des autres.

Quant à l'attribution de points supplémentaires aux candidats déjà dans les cadres, elle entraînerait au préjudice des candidats libres des inégalités dont le principe est assez discutable.

Cependant, il faut absolument aider les candidats chargés de fonctions. C'est d'abord un devoir de solidarité. C'est aussi l'intérêt de notre Service public, dont le bon fonctionnement est compromis par le nombre sans cesse croissant de postes auxquels il est impossible de nommer des titulaires.

Précisons qu'il s'agit surtout d'aider les candidats à la première partie du professorat. Les candidats à la deuxième partie sont, par définition, reçus à la première, ce qui les fait entrer en 3^e année de l'E.N.E.T. (dans la limite des places disponibles) ou entraîne leur nomination comme adjoints d'enseignement, avec toutes facilités pour effectuer les stages pédagogiques nécessaires.

Donc, comment aider les candidats à la première partie ? Une première étape consisterait à faciliter l'étude du programme du concours, et à diminuer le service des candidats déjà en fonction.

L'étude du programme sera facilité dès la rentrée d'octobre 1954 par une préparation organisée par le Centre National d'Enseignement par Correspondance. Mais cette préparation par correspondance ne résoud pas tous les problèmes, celui du temps libre en particulier.

C'est pourquoi le Bureau National a demandé une diminution du maximum de service pour les candidats exerçant des fonctions d'enseignement ou de surveillance. Après avis favorable de l'Inspection Générale, une réduction de 3 heures d'enseignement (ou de 6 heures de surveillance) serait accordée pour un an aux candidats à la première partie du C.A.P.E.T. et serait renouvelable en cas d'échec.

Cette réduction serait également accordée aux reçus de la première partie nommés A.E. et préparant la deuxième partie en dehors de l'E.N.S.E.T.

Le service de ces candidats serait ainsi réduit d'un sixième, et, avec 15 heures d'enseignement, serait le même que celui des professeurs certifiés du Cadre Supérieur.

Il ne conviendrait ni de sous-estimer cet avantage, ni de croire qu'il fera disparaître les inégalités entre étudiants libres et personnel en fonctions. Il ne suffit pas de rendre moins urgente l'augmentation du nombre des adjoints d'enseignement, qui permettrait à beaucoup d'actuels maîtres auxiliaires d'acquérir, avec la stabilité de leur emploi, la liberté d'esprit nécessaire à un fructueux travail personnel.

Et il faudra bien en arriver à poser le problème du « double concours », car l'Enseignement Technique ne pourra se développer tant qu'il se contentera de recruter son personnel « au compte-gouttes ». Serait-il vraiment impossible d'obtenir que les jurys de la première partie dressassent, à l'issue d'épreuves communes, deux listes d'admission distinctes, l'une composée de candidats libres et élèves de l'E.N.S.E.T., l'autre de candidats exerçant des fonctions d'enseignement ou de surveillance ? Les chances seraient ainsi rendues égales entre les deux catégories de candidats. Ensuite, les reçus de la deuxième liste passeraient, dans les mêmes conditions que ceux de la première, le concours de la 2^e partie du professorat,

qui, seul, confère le titre de Professeur certifié. Il n'y aurait donc pas, à proprement parler, « double concours », et les objections contre celui-ci tomberaient d'elles-mêmes. Ces aménagements ne seraient-ils pas préférables à l'intégration sans concours des auxiliaires, à laquelle on finirait par se résoudre, si la pénurie de professeurs continuait de s'aggraver ?

En tout cas, nos jeunes camarades peuvent être sûrs que le Bureau National ne perdra de vue ni les solutions urgentes, ni les solutions plus lointaines, et qu'il n'oubliera pas le mandat que le Congrès National de Pâques lui a confié.

AUDIENCE DE M. BUISSON

Directeur général de l'Enseignement technique

Une délégation du Bureau national du S.G.E.N. - E.T. (Lenormand, Louis, Calleron) a été reçue le jeudi 20 mai à 15 heures par M. le directeur général Buisson. Elle lui a remis les motions votées par le Congrès.

Les questions suivantes ont été plus particulièrement étudiées.

I. — Service de vacances des P.T.A. : M. le Directeur général nous informe que la circulaire du 11 mai n'indiquait pas assez nettement que les dates qu'elle fixait correspondaient à des limites. Les conditions pour que le travail des élèves soit effectif jusqu'au dernier jour de classe et à partir du premier jour de la rentrée étant remplies, il ne voit aucun inconvénient à ce que les aménagements prévus dans le dernier alinéa soient largement appliqués. Il le précisera dans une nouvelle circulaire.

II. — Nourriture des M.I. : Lenormand revient sur le cas d'un établissement dans lequel, malgré la note de l'Administration consécutive à notre première réclamation, aucune modification n'a été apportée au régime abusif auquel les M.I. sont soumis au point de vue réversion pour la nourriture. Il demande qu'une prompte solution soit apportée à cette question qui risque de coûter plusieurs milliers de francs à chaque M.I. intéressé.

III. — Enseignement technique féminin. En ce qui concerne l'adaptation des collèges féminins à la situation du marché du travail, M. Buisson nous indique qu'il a le même souci que nous. Sa position est la suivante : les métiers féminins doivent être reclasés d'après la durée de l'apprentissage. Pour ceux que l'inventaire actuellement en cours révèlera déficitaire, des créations seront envisagées dès que possible. C'est ainsi qu'à Paris sont décidées les créations d'un établissement commercial Boulevard Bessières, d'une école de la photo et du cinéma et d'une école des métiers de la chimie. Mais les crédits manquent pour construire les deux dernières notamment.

IV. — Inspection du personnel. Les récentes réunions d'avancement ont fait apparaître que certains collègues restaient de longues années sans être inspectés, ce qui est désastreux surtout pour les jeunes. Lenormand cite l'exemple de ce jeune professeur sorti de l'E.N.S.E.T. en 1946 qui n'a jamais été inspecté.

M. le Directeur général s'efforce d'obtenir l'augmentation du nombre des I.G., mais là encore il se heurte à des problèmes de crédits. D'autre part, M. le sous-directeur Freslon se propose de faire relever les noms des professeurs dont les dernières inspections datent de plus de trois ans, pour les faire inspecter par priorité.

V. — Comité technique paritaire. Lenormand s'informe sur la réorganisation du Comité technique paritaire. La seule question restant à résoudre est celle de la répartition des sièges. Elle doit trouver prochainement une solution.

VI. — C.A.P. académiques. Calleron, qui fait partie de la C.A.P. N° 6 de l'Académie de Paris, indique les améliorations qui pourraient, à notre avis, être apportées au fonctionnement de ces commissions. Il insiste sur la nécessité de l'uniformité des critères de notation. Il souligne que la signification du groupe III est souvent jugée péjorative pour l'avancement alors que ce classement correspond parfois, surtout pour les jeunes, à une appréciation favorable du chef d'établissement. Il est arrivé également qu'un collègue absent pour raison de maladie (ou qu'une collègue en congé de maternité) se soit vu classer en groupe III pour cette seule raison.

VII. — Recrutement du personnel certifié. Louis expose les difficultés que rencontrent les A.E., répétiteurs et M.A. licenciés, pour préparer la première partie du professorat dans des conditions convenables. Ces candidats qui désirent venir à l'E.T. ne peuvent disputer leurs chances à égalité avec les étudiants libres. Il est trop tard pour eux pour entrer en première année à l'E.N.S.E.T. qui d'ailleurs ne pourrait pas les accueillir.

Si une préparation par correspondance apparaît indispensable pour les candidats isolés, elle ne résoud pas tous les problèmes : celui du temps libre en particulier. L'Administration ne pourrait-elle leur accorder un allègement de service ? Nous suggérons que des facilités, accordées pour une année sur avis favorable de l'Inspection générale, puissent être reconduites en cas d'échec, sur avis favorable du jury.

M. Buisson nous demande une proposition écrite qu'il fera étudier. Cette question de facilités de préparation le préoccupe. Il a demandé aux Présidents des Jurys de lui soumettre des propositions tendant à faciliter la préparation aux concours.

En ce qui concerne la deuxième partie des professorats, il espère que tous les candidats reçus à la première partie pourront entrer en troisième année à l'E.N.S.E.T. L'an dernier, les efforts conjoints de l'Administration, de MM. les Inspecteurs généraux présidents des Jurys et des organisations du personnel avaient déjà abouti à cet heureux résultat.

A 16 h. 30, la délégation se retire en remerciant M. le Directeur général de son bienveillant accueil.

LE PROFESSEUR DE DESSIN D'ART APPLIQUÉ

Zoé est sortie en juillet de l'Enseignement, nantie du professorat de dessin d'art appliquée. Le 28 septembre, elle arrive, pleine d'ardur, dans la « Capitale » de province où elle a été nommée.

Pénétrant dans un bâtiment flambant neuf, elle admire l'installation élégante et confortable de l'administration, la salle des professeurs, bordonnante d'une soixantaine de collègues, où elle fait connaissance des trois autres professeurs de dessin ; la « maison » est importante.

Un peu émue par toute cette « grandeur », Zoé est conduite vers les bâtiments scolaires : après avoir traversé une grande cour d'honneur, puis un immense préau, si neuf que le sol depuis un an n'est encore que planas, elle arrive dans une plus petite cour devant une haute bâtie de briques, percée de larges fenêtres et assez moins remarquée dans la cour quelques cabanes de torchis et de bois, derrière dans laquelle elle s'apprête à pénétrer, sans même avoir remarqué dans la cour quelques cabanes de torchis et de bois, mais voilà justement que c'est là qu'on l'amène.

Pauvre Zoé ! Sa salle de dessin est ici : une de ces petites pièces où l'on accède en descendant une marche, dont le plafond est percé de lucarnes accordant un supplément de lumière à celle chichement donnée par de petits vasistas perpétuellement entrebâillés, haureusement pour l'hygiène, car un égout passe sous la salle et une grille est disposée pour qu'il puisse y envoyer ses effluves, et l'aération est ainsi assurée.

Le matériel se compose de vieux bureaux mis au rancart, et de tables boiteuses. Cependant il y a beaucoup d'armoires : deux, très grandes, en métal, dont les portes à roulement à billes ne peuvent être replacées, et qui, n'étant pas fixées elles-mêmes au mur, sont un danger permanent.

Une autre armoire, en bois, a des portes au moins, mais hélas, comme les autres, elle est dépourvue d'étagères.

A l'usage, Zoé va encore découvrir d'autres agréments : la municipalité ayant doté les globes d'ampoules vissées, seuls les employés

de la mairie peuvent remplacer les lampes grillées ou arranger les vis trop souples qui sont cause d'intermittences dans l'éclairage. Et comme on ne dérange pas un ouvrier pour une ampoule...

Cependant Zoé a la jouissance d'armoires et de meubles pour ranger son matériel, mais au deuxième étage du grand bâtiment, ce qui lui est une occasion « d'entretenir sa forme » par des escapades quotidiennes et d'exercer sa mémoire. Il ne faut rien oublier, car le dilemme est celui-ci : ou laisser les élèves seuls, ce qui est contraire au règlement, et aller elle-même chercher les fournitures, ou envoyer une élève pour prendre le matériel, mais cela aussi est contraire au règlement. Et Dieu sait ce qu'un cours de dessin d'art nécessite d'objets variés et imprévisibles au fur et à mesure de la progression du travail.

Les jambes rompues, la tête farcie de nombre de feuilles de papier, de calques, de crayons comme ceci, de dessins comme cela, d'élèves absents qui reviennent reprendre un travail rangé déjà parmi ce qu'on ne touche plus, de maîtresses d'ateliers qui ont demandé à revoir un modèle, classé pour un autre jour de la semaine, la pauvre Zoé pénètre dans son domaine chargé comme un baudet, escortée d'élèves transformées en porteurs, et s'apprête à déballer son matériel pour commencer les cours de l'après-midi.

Mais les tables sont sales, peaux d'oranges, etc., jonchent le sol, les chaises sont en désordre, le tableau recouvert d'inscriptions ; le poêle, de plus, est éteint.

En effet, on manque de locaux, et les 300 élèves demi-pensionnaires n'ont que cette salle pour faire l'étude ; on ne peut pas leur réservier une vraie classe, car il n'est prévu personne pour les surveiller entre midi moins dix et deux heures moins dix ; on limite donc les dégâts en leur laissant accès à la salle... la moins bien équipée.

L'Administration aussi n'a pas prévu qu'un poêle puisse s'éteindre entre 8 heures 1/4 le matin et 6 heures le soir.

Le personnel d'entretien prépare et allume les feux le matin et s'en va de l'établissement où il ne revient qu'à 6 heures pour dégager les poèles.

« Les élèves entretiendront le feu », mais ces vestales qui se succèdent toutes les deux heures n'ont pas encore pensé à se priver de réfectoire pour surveiller le feu à partir de midi.

Enfin le cours s'achève le soir, dans le froid, la demi-obscurité, le parfum de l'égoût.

Les élèves, pressées de rentrer chez elles, rangent tant bien que mal le travail et veulent bien monter les dessins au deuxième étage.

Mais Zoé aura encore à ranger et fermer ses armoires et à préparer le matériel nécessaire pour le lendemain. Et voilà que pour l'encourager survient Arsinoé : professeur depuis dix ans dans la maison, elle doit à son ancienneté le privilège d'avoir la moitié de son service dans une vraie salle de dessin.

« Le provisoire, lui dit Arsinoé, dure depuis que je suis là. Cependant, il y a une lueur d'espérance : l'Etat et la Mairie se sont, paraît-il, remis d'accord, les plans établis en 1936 vont être réalisés, en janvier on doit surélever le bâtiment d'un étage et l'on prévoit d'y aménager la deuxième salle de dessin remplaçant la cage à lapins de la cour.

« Puisque nous aurons bientôt la deuxième salle, pourquoi essaierions-nous d'obtenir des améliorations ?

« Qu'est-ce qu'une couple d'années ? ».

Rassurée par ces perspectives optimistes, Zoé, harassée, regagne son logis et s'endort en rêvant à la salle de dessin modèle, où demain, s'il plaît à l'Administration, elle pourra enfin entreprendre les travaux artistiques dignes d'un grand collège.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Les EDITIONS ROMBALDI poursuivent la publication de leur « ENCYCLOPEDIE GENERALE DE L'EDUCATION FRANÇAISE » dont les deux premiers tomes, édités en 1952 sous le titre : « L'ÉCOLE PUBLIQUE », étaient consacrés à l'enseignement du premier degré.

Le troisième tome, qui vient de paraître, constitue une véritable somme de « L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ».

Préfacé par M. André MARIE, Ministre de l'Education Nationale, suivi d'un avant-propos de M. Jean MASSON, précédemment secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique, à la Jeunesse et aux Sports ; d'une introduction de M. Albert BUISSON, Directeur Général de l'Enseignement Technique, et de conclusions dues à M. André SIEFRED, de l'Académie Française, cet ouvrage est le fruit de plusieurs années de travail de plus de soixante collaborateurs. Sous la direction de M. F. RENAudeau, Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique, cette collaboration brillante rassemble, en effet, les écrivains et les maîtres les plus qualifiés des problèmes de formation professionnelle.

Après avoir retracé l'histoire du développement très rapide de cette branche relativement nouvelle de l'Enseignement Français, les auteurs se penchent sur les grands problèmes d'actualité : l'évolution du monde du travail, les aspects nouveaux du progrès technique et de ses répercussions sur le plan social, les besoins en personnel qualifié des professions, les réactions des adolescents devant l'apprentissage d'un métier ; ils mettent enfin l'accent sur l'importance croissante de l'orientation professionnelle.

L'organisation actuelle de l'Enseignement dans toute sa diversité et sa complexité, sans oublier l'apport fourni par les maîtres du premier degré, fait l'objet de chapitres particuliers.

Cet aperçu d'ensemble sert d'entrée en matière à une étude très complète des diverses structures scolaires aux différents niveaux de

formation : main-d'œuvre de base, cadres moyens, cadres supérieurs. Cette étude comporte une description détaillée des établissements ainsi qu'une liste complète des écoles relevant de la Direction de l'Enseignement Technique (formation donnée, métiers enseignés).

L'aspect pédagogique n'a pas été oublié, plusieurs chapitres sont, en effet, consacrés aux programmes et aux méthodes mis en œuvre dans les enseignements littéraires, scientifiques, industriels et commerciaux, dans les arts appliqués comme dans l'enseignement ménager. Les problèmes de liaisons avec les professions et les autres branches de l'Enseignement sont largement développés pour montrer à la fois le souci de nos maîtres de suivre de près les développements de la technique, et leur scrupule de répondre aux besoins de formation de personnel qualifié pour les diverses branches de l'Economie Nationale. Celle-ci est d'ailleurs comprise dans son sens le plus large car un chapitre spécial retrace les efforts et décrit les réalisations acquises dans la France d'Outre-Mer.

Enfin, la présentation matérielle très étudiée, l'abondance de l'illustration en noir et en couleurs (plus de 500 photos), la qualité de l'impression en héliogravure confèrent à cet ouvrage une tenue artistique de grande classe.

Un pareil effort de réflexion, un ensemble de documents de cette importance n'avaient jamais été rassemblés jusqu'ici en un seul volume. Véritable mise au point de toutes les activités et de toutes les préoccupations de notre Enseignement Technique, il constituera un instrument de travail de premier ordre pour tous les éducateurs et pour tous ceux, de plus en plus nombreux, qui comprennent l'importance capitale de la Formation Professionnelle de la jeunesse.

Un tome relié, format 32 X 25 cm., 440 pages. La diffusion de l'ouvrage a été confiée par les EDITIONS ROMBALDI à la Société Marcel CHAPUIS, 11, rue La Boétie, Paris (8^e), qui répondra à toute demande de renseignements.

(Communiqué.)

COMME LES PRÉCEDENTES...

LA 3^e SESSION DE BIERVILLE

- se déroulera dans le cadre enchanteur de la vallée de la Juine (Seine-et-Oise) et du domaine de Bierville.
- sera animée par toute une pléiade de jeunes responsables nationaux
- sera rehaussée par la présence de nombreuses personnalités syndicales (universitaires et ouvriers)
- se déroulera dans l'atmosphère amicale unique qui la caractérise.

MIEUX ENCORE QUE LES PRÉCEDENTES...

LA 3^e SESSION DE BIERVILLE

- vous offrira un programme varié conçu selon une formule nouvelle et étalé sur une semaine
- alternera le travail formateur des exposés, cercles, travaux pratiques de technique syndicale, tribunes-carrefours, avec des jeux vivants, des veillées amicales et des soirées artistiques sans compter les nombreuses ressources qu'offrent le cadre du centre d'Education ouvrière de la C.F.T.C.

DU 18 AU 25 JUILLET
ELLE EST OUVERTE À TOUS

INSCRIPTIONS

Par **envoi de**
 — **votre nom, adresse, fonction, établissement**
 — **1.000 fr. par virement postal à valoir sur le prix du séjour**
 — **une enveloppe timbrée pour la réponse à DEVARIEUX, M.I., Lycée Saint-Louis PARIS-6^e**
CC.P. 10-330-56 - PARIS

RENSEIGNEMENTS

— Ils seront envoyés en temps utile aux inscrits.
 — En cas de renseignements particuliers ou urgents écrire :
 à ROUSSELOT,
 25, rue des Rôtisseurs
 CAMBRAI (Nord)
 en joignant
 1 enveloppe timbrée.

N.B. — Il est précisé que les frais de voyage et de séjour sont en principe à la charge des sessionnaires, étant entendu que pour les uns et les autres, ceux-ci bénéficient d'une indemnité substantielle accordée par la Caisse de solidarité du S.G.E.N.

Les frais de séjour (tout compris : 3 repas et logements en chambres, draps fournis par le Centre) s'élèvent à 750 francs par jour.

La publicité est reçue à :

REGIE - PUBLICITE - EDITIONS

27, rue Taitbout, Paris (9^e)

Tél. : PROvence 27-93

CRISE DE CROISSANCE

et COTISATIONS 1954-1955

Depuis sa fondation et surtout depuis ces dernières années, le S.G.E.N. ne cesse d'accroître et son influence et le nombre de ses adhérents.

Syndicat minoritaire, le S.G.E.N. doit assurer sa présence à côté des autres organisations syndicales, dans les commissions administratives paritaires et au ministère, faire le service d'Ecole et Education aux différentes autorités administratives. Cela pose un problème financier difficile à résoudre avec les cotisations demandées qui doivent nécessairement tenir compte des cotisations des autres organisations.

Syndicat confédéral, le S.G.E.N. doit prélever sur chaque cotisation une somme de 480 fr. pour le C.F.T.C., les unions départementales et la Fédération des fonctionnaires.

Syndicat « jeune et dynamique », le S.G.E.N. se trouve actuellement comme beaucoup de syndicats de la C.F.T.C. devant un problème de locaux. Les locaux achetés par la Maison des Travailleurs Chrétiens, square Montholon sont nettement insuffisants pour faire face à la vie des syndicats en crise de croissance.

Permanents et employés sont soumis à des conditions de travail de plus en plus inadmissibles du double point de vue de l'humanité et de l'efficacité.

Pour satisfaire à la fois à l'hygiène et la responsabilité du S.G.E.N., syndicat universitaire, pour permettre un travail efficace, le bureau, avec l'accord de la C.F.T.C. a envisagé la location ou l'achat, seul ou avec d'autres syndicats, de bureaux plus nombreux.

Les responsabilités sans cesse accrues du S.G.E.N. jointes à la faiblesse relative des cotisations n'ont pas permis, malgré une gestion rigoureuse, d'avoir des disponibilités pour l'équipement. Le Congrès saisi d'une proposition du trésorier pour une nouvelle installation du syndicat n'a pas cru devoir changer le taux des cotisations mais a adopté le principe d'une cotisation exceptionnelle de 500 francs pendant 2 ans, destinée uniquement à une nouvelle installation permettant d'assurer d'urgence un minimum de conditions matérielles nécessaires à l'action (ont voté pour 77 % des mandats, contre 12 %, abstention 11 %).

Action qui ne doit pas décevoir le nombre croissant de jeunes qui font confiance au S.G.E.N. apportant une promesse d'avenir.

Nous espérons que malgré la modicité de l'aumône aux enseignants, nos collègues auront suffisamment d'esprit syndicaliste pour faire bénéficier le S.G.E.N. d'une faible partie des avantages accordés à tous les fonctionnaires.

Jean BAZIN.

La cotisation exceptionnelle sera perçue en même temps que la cotisation normale à partir de la rentrée de septembre 1954.

Directeur de la Publication : Charles CULOT.

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués
 Imprimerie du COURRIER DU COMMERCE,
 60, rue René-Boulanger, PARIS-10^e